

VILLE DE MONTFERMEIL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conseil municipal du 31 janvier 2024



Sommaire

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Page

Introduction & Cadre réglementaire	6 & 10
I. Eléments de contexte	11
1. Conjoncture économique	13
2. Inflation	15
3. Loi de finances pour 2024	17
II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (rétrospective)	26
1. Epargne brute & éléments explicatifs	27
2. Investissements et structure de financement	36
3. Structure de la dette	38
4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT	41
5. Réforme du potentiel financier	43
6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune	47

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

	Page
III. Grandes orientations	49
1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport	50
2. Une ville belle, attractive, propre et sûre	65
3. Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique	75
4. Une Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire	80
5. Un programme d'investissement soutenu	87
IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines	92
1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel	94
2. La durée effective de travail	99
3. L'évolution de la masse salariale et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines	101

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

	Page
V. Stratégie financière	113
1. Objectifs financiers de la Collectivité	114
2. Orientations budgétaires pour 2024	116
3. Orientations budgétaires pour 2024 – budget annexe parking souterrain	126
4. Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	129
5. Plan d'optimisation de ses ressources financières et de ses moyens	130
VI. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	133
1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune	134
2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune	144

Introduction

Un projet de budget résilient

- ✓ Le Rapport d'orientation budgétaire 2024, au regard des investissements nécessaires en cours a fixé **un niveau d'épargne autour de 13%** ce qui implique un virement de Section de l'ordre de 4.3 M€.

Accusé de réception en préfecture
083-218800473-20240130-DEL2024_0100101
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024
- ✓ L'accueil de nouvelles populations et la confirmation de l'exigence et de la qualité des services publics à offrir aux Montfermeillois nécessitent de conserver des indicateurs financiers robustes.
- ✓ Il est néanmoins constaté, par une succession de mesures touchant les collectivités territoriales, une accélération de la baisse des dotations. Il serait gravement préjudiciable pour les Montfermeillois de ne pas veiller à garder voire à renforcer l'attractivité générale de la ville de Montfermeil ; attractivité qui participe directement à la valorisation de leur patrimoine et à la qualité de vie quotidienne de leur famille.
- ✓ Aussi, la ville de Montfermeil, sans dégrader la qualité du service public doit-elle vérifier que ce dernier est rendu avec toute l'efficacité qu'imposent les circonstances financières, sociales, économiques du moment. De même, une baisse des dépenses de fonctionnement est recherchée tout comme la mise en œuvre d'une réorganisation structurelle des services municipaux et le recours à une augmentation de la fiscalité.
- ✓ Les **dépenses d'équipement s'élèveront à 25M€ sur l'exercice 2024** et portent principalement sur la poursuite des projets d'investissement qui répondent à l'adaptation de nos équipements aux besoins d'accueil. Ces projets doivent intégrer dès maintenant toutes les composantes énergétiques et environnementales qui participent à la réduction des dépenses de fluides qui pèsent sur la section de fonctionnement et conditionnent désormais l'obtention des subventions d'investissement.

Cadre réglementaire

Cadre réglementaire du Rapport d'Orientations Budgétaires



Les principes et objectifs définis par le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 :

- Améliorer et moderniser la communication des stratégies financières et prospectives budgétaires ;
- Renforcer la transparence et dynamiser les échanges entre les élus au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités de la collectivité ;
- Être adopté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires

Les orientations budgétaires

→ Présenter les orientations et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les prévisions de gestion de la dette

→ Exposer les prévisions d'évolution de la dette en adéquation avec les programmes d'investissement en cours et à venir, ainsi que l'évolution des besoins de financement.

Les modalités d'évolutions des ressources humaines

→ Présenter la structure de la masse salariale, les perspectives d'évolution et les éventuelles réorganisations structurelles à venir.

I. Eléments de contexte

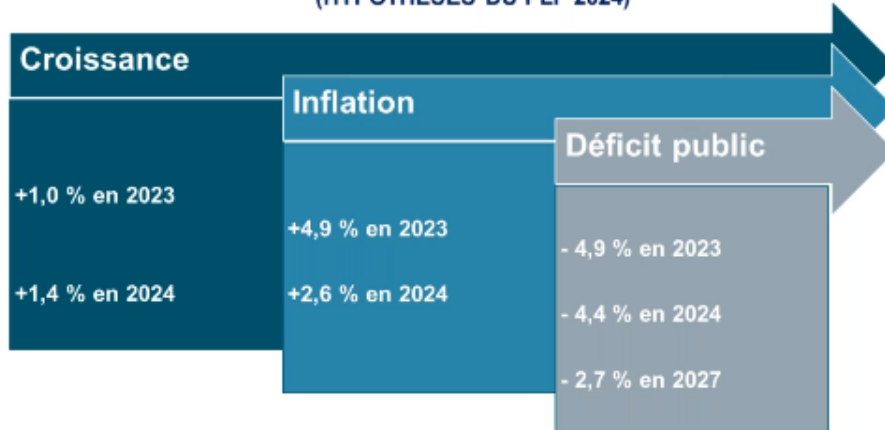
1. Conjoncture économique



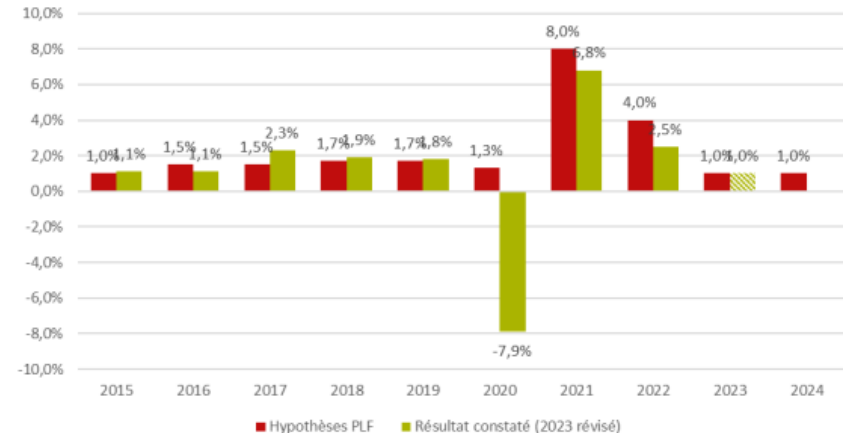
I. Éléments de contexte

1. Conjoncture économique

CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE : CROISSANCE, INFLATION, DÉFICIT PUBLIC (HYPOTHÈSES DU PLF 2024)



Prévision de croissance PLF et résultat constaté



Données issues du PLF

Après un rebond de la croissance en 2021 et 2022 (suite à un repli du Produit Intérieur Brut à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de la COVID 19), **le taux de croissance estimé pour 2024 est de 1.4%, légèrement supérieur à 2023 (+1%)**. L'inflation progresserait moins fortement qu'au cours de l'année 2023 pour se porter à +2.6%.

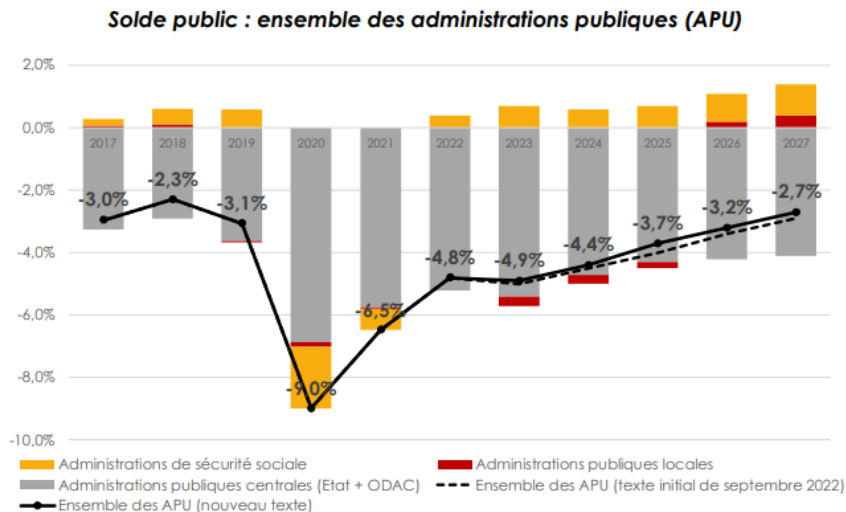
Le PIB de l'année 2023 estimé à +1.00% est en phase avec les prévisions du PLF 2023 qui le portait à +1.00%.

I. Eléments de contexte

1. Conjoncture économique

Le PLF 2024 traduit à l'horizon 2027 une volonté de revenir sous les 3% du PIB. Après un déficit fortement marqué par les réponses économiques liées à la crise sanitaire (2020 et 2021), les exercices 2022, 2023 représenteront un déficit de près des -5 % du PIB. A compter de 2024, il est attendu un recul du déficit pour atteindre -2.7% à l'horizon 2027.

Les administrations publiques locales seront donc mises à contribution et participeront à cet effort collectif comme indiqué ci-après. Ainsi, il est attendu par l'Etat une hausse des capacités de financements des administrations publiques locales.



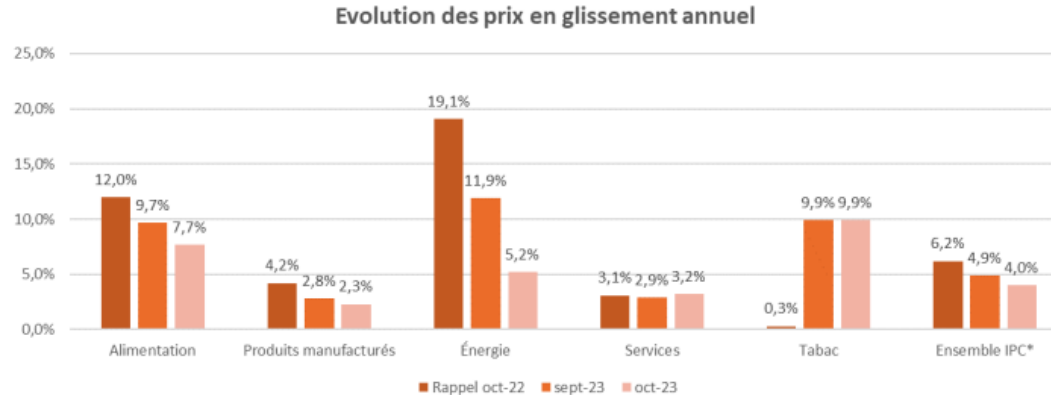
Données issues du PLF

2. Inflation



I. Éléments de contexte

2. L'inflation



Source INSEE- Ressources consultants

Après un fort rebond de l'inflation, l'INSEE pointe un ralentissement de l'inflation sur les prix de l'énergie et de l'alimentation.

Comme indiqué précédemment, la prévision d'inflation est portée à 2.6% (équivalente à la croissance moyenne mensuelle de 2023) au PLF 2024. Cependant le Haut Conseil des Finances Publiques tempère cette prévision relativement à « un niveau d'incertitude élevé notamment sur la dynamique des prix énergétiques et alimentaires, l'ampleur et la vitesse des négociations entre producteurs et distributeurs sur ces derniers restant en particulier très incertaines ». L'évolution du contexte géopolitique pèsera également sur cette prévision.

3. Loi de finances pour 2024



I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2024 : impact sur le bloc communal

Un abondement de l'enveloppe globale de Dotation Globale de Fonctionnement

L'enveloppe de D.G.F. est augmentée de 320 millions d'euros versus 2023 (comme l'année précédente). Cette hausse permettrait de financer l'évolution des dotations de solidarité incluses dans la DGF (Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) majoritairement) avec un écrêtement de la dotation forfaitaire. Les principes demeurent par rapport aux dispositions engagées l'an dernier (refonte du potentiel financier). L'enveloppe de DGF augmentera de façon moins importante que l'inflation. Ainsi, 60% des communes verront leur DGF progresser.

La mise en œuvre de la réforme du potentiel fiscal

L'article 47 de la loi de finances pour 2022 avait réformé le calcul du potentiel financier en **élargissant les ressources prises en comptes dans le potentiel financier**, à savoir : les droits de mutation (D.M.T.O.), la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur les déchets stockés. L'année 2023 sera donc le premier exercice budgétaire où les effets de la mesure se ressentiront (compensation intégrale des effets la première année en 2022 puis début de la compensation partielle jusqu'en 2027).

Des dotations de soutien à l'investissement qui progressent de 10%

Les dotations d'investissement allouées aux communes et E.P.C.I. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local et Dotation Politique de la Ville s'élèveront à 2 Md € (contre 1.8 Md €) .

I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2024 : impact sur le bloc communal

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Vers un « verdissement » toujours plus important des subventions ...

Un fond « vert » créé en 2023 sera en 2024 doté de 2.5 milliards d'euros (contre 2 milliards l'an passé) et permettra d'assurer le versement de 1 milliard de subventions en 2024. Pour rappel ce fond est destiné à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.). Par ailleurs, 250 M€ seront fléchés pour les collectivités qui doivent mettre en œuvre des plans climat. Enfin sur ces enveloppes, des fonds seront réservés pour la rénovation énergétique et la rénovation des établissements scolaires

Le gouvernement entend favoriser des projets à dimension environnementale, voici quelques illustrations :

- 30% des DSIL devront revêtir un critère lié à l'environnement;
- Les préfets devront tenir compte du caractère écologique des projets pour déterminer le taux de subventionnement.

Ce recentrage des objectifs questionne sur le respect du principe constitutionnel de libre administration des collectivités pour décider des projets à conduire sur le territoire.

Une évolution sur le périmètre du fond de compensation de la TVA

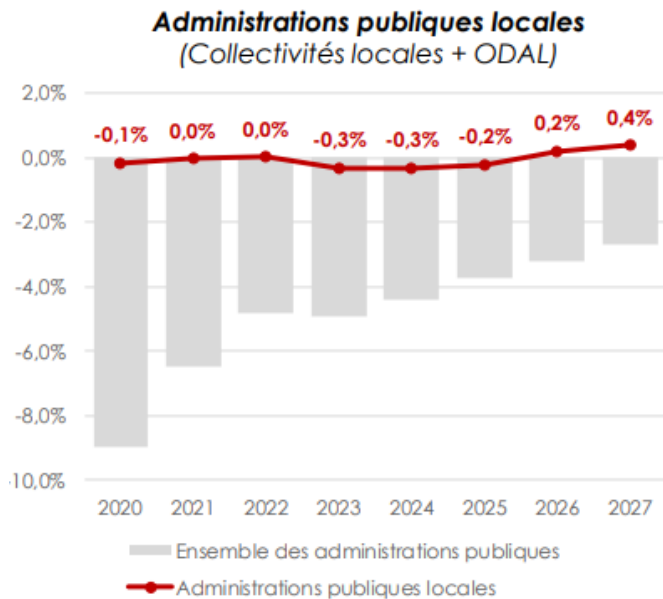
Les dépenses d'aménagement de terrains seront éligibles au fonds après avoir été exclues en 2021 (dépenses des comptes 212).

En synthèse : l'analyse des concours financiers de l'Etat laisse penser que la croissance des concours sera concentrée sur les compensations foncières et de CFE (suite à la division par deux des valeurs locatives des locaux industriels). Ainsi, la majeure partie de ces concours financiers devrait rester figée en montants entraînant une perte de pouvoir d'achat pour les collectivités territoriales de près de 15 milliards d'euros (entre 2023 et 2027.)

I. Eléments de contexte

3. Loi de finances pour 2024 : impact sur le bloc communal

Au travers de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 il est attendu que les collectivités territoriales participent positivement à la réduction du déficit public. En effet, la contribution des collectivités est attendue de la façon suivante :



En points du PIB

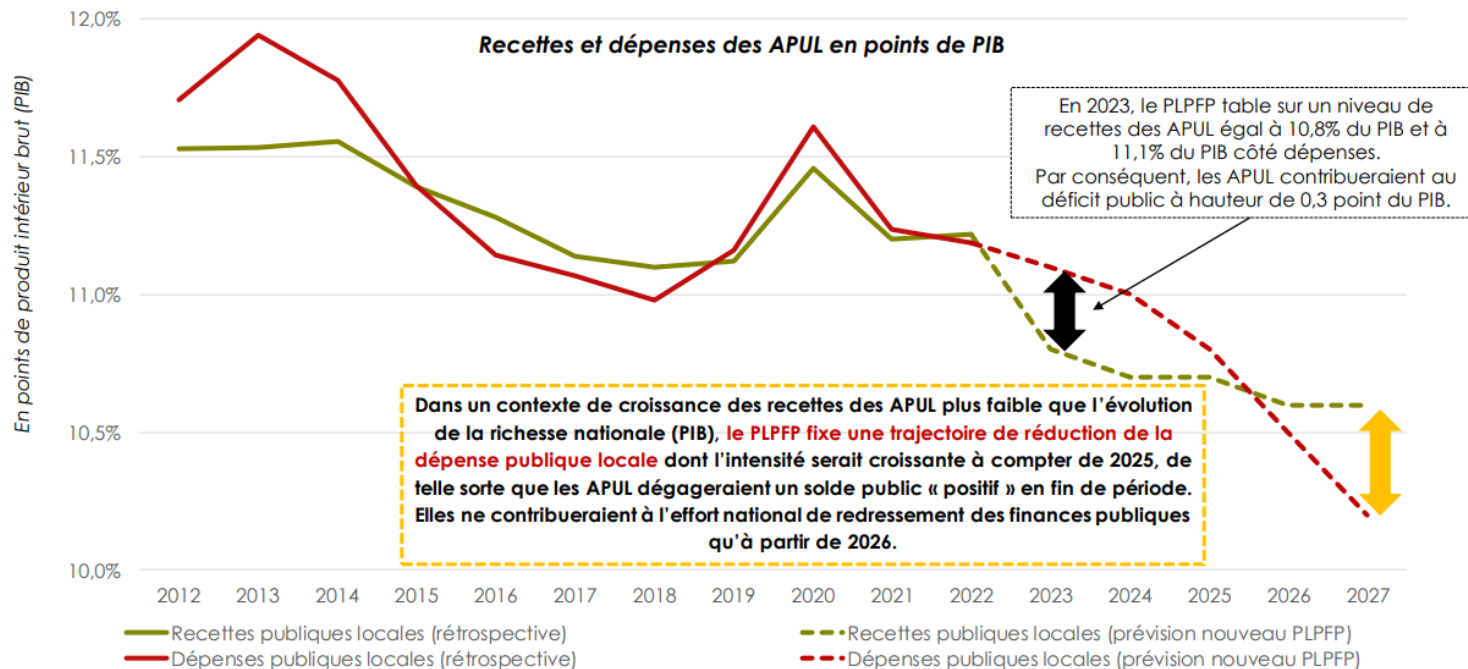
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ensemble des administrations publiques	-9,0%	-6,5%	-4,8%	-4,9%	-4,4%	-3,7%	-3,2%	-2,7%
Administrations publiques centrales (Etat + ODAC)	-6,9%	-5,8%	-5,2%	-5,4%	-4,7%	-4,3%	-4,2%	-4,1%
Administrations publiques locales	-0,1%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,2%	0,4%
Administrations de sécurité sociale	-2,0%	-0,7%	0,4%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%

Les administrations publiques locales, à l'équilibre au regard du solde public 2022, doivent contribuer à hauteur de près de 20% en poids à l'effort national de réduction du déficit public.

I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2024 : impact sur le bloc communal

Par définition, le solde public des APUL est égal à la différence entre leurs recettes (hors emprunt) et leurs dépenses (hors dette)



I. Eléments de contexte

3. Loi de finances pour 2024 : impact sur le bloc communal

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (article 17 de la loi) instaure en conséquence un objectif assigné aux collectivités d'évolution des dépenses inférieur à **l'inflation de -0.5%**.

Cet objectif concerne les dépenses réelles de fonctionnement et doit faire l'objet d'un développement lors du débat d'orientation budgétaire.

A noter, que la précédente loi de programmation prévoyait les contrats de « Cahors » qui selon le niveau d'atteinte des cibles fixées contractuellement pouvaient entraîner une perte de concours de l'Etat.

Au stade du projet de loi de finances 2024, le non-respect de ces objectifs n'entraînera pas dans l'immédiat de mesures coercitives ou de sanctions si ces derniers ne sont pas atteints.

L'évolution attendue des dépenses réelles de fonctionnement est attendue comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Evaluation capé des DRF au regard de l'inflation prévisionnelle	4,8	2,1	1,5	1,3	1,3

I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2024 : impact sur le bloc communal

L'article 23 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoyait les modalités de participation des collectivités locales au redressement des finances à travers le respect de l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL). Un dispositif de suivi et de vérification du respect de l'objectif décliné par catégories de collectivités était ainsi prévu dans cet article. En cas de dépassement de cet objectif par une collectivité, d'éventuelles mesures de sanctions étaient également prévues : privation de dotations de soutien à l'investissement, conclusion d'un accord de retour à la trajectoire et, en cas de nouveau dépassement, reprise financière par l'État.

Cette disposition est supprimée.

La collectivité devra suivre de façon très attentive les évolutions règlementaires relatives à d'autres dispositions éventuelles qui pourraient être envisagées.

Enfin l'Etat anticipe un recul de l'investissement à l'horizon 2026 (-5.7% en volume vs 2025) alors même que les collectivités sont encouragées à conduire des investissements dans la rénovation énergétique et que ces investissements les mobiliseront financièrement à moyen terme.

I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2024 : impact sur le bloc communal

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales sur 2024

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales, lesquelles servent de base au calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmentera de 3.9%.

Pour rappel, les bases des locaux d'habitation et de locaux industriels sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé constatée entre novembre N-1 et novembre N-2.

De nouvelles obligations en matière de présentation des budgets

Les communes de plus de 3500 habitants seront tenues de présenter un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » au compte administratif de l'exercice 2024 et dès le budget primitif de l'exercice 2025. Cet état ne vise que la section d'investissement. Les modalités de ces dispositions seront définies par décret.

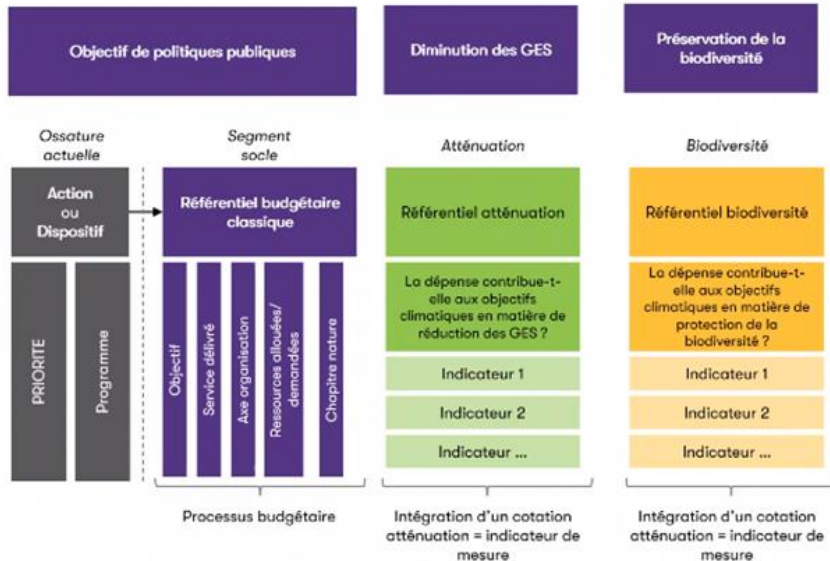
Il est ambitionné de mesurer 3 axes : atténuation du changement climatique, adaptation aux changements climatiques et biodiversité.



I. Éléments de contexte

3. Loi de finances pour 2024 : impact sur le bloc communal

La mise en œuvre de cette démarche présuppose que les collectivités se dotent d'outils opérationnels permettant de mesurer ces impact (voir illustration de gauche). Plusieurs référentiels de mesure ont déjà été déployés par d'autres collectivités et sont indiqués ci-après (voir illustration de droite).



Des outils jugés complexes à déployer : Un degré de complexité évalué à **6/10** en moyenne par les collectivités qui ont mis en œuvre



Méthodes les plus utilisées par les collectivités

II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (retrospective)

1. Epargne brute & éléments explicatifs



II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
 93-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
 Date de télétransmission : 05/02/2024
 Date de réception préfecture : 05/02/2024

1. Epargne brute & éléments explicatifs

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	34 068	36 027	42 315	41 454	41 727	43 296	42 847	45 695	46 612
- Charges de fonctionnement courant	25 738	25 958	30 314	31 730	32 237	33 915	35 457	33 485	36 985
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	8 330	10 070	12 001	9 725	9 489	9 381	7 389	12 210	9 627
+ Solde exceptionnel large	-1 304	-1 102	-1 542	-243	172	-224	-40	160	5 851
= Produits exceptionnels larges*	137	58	79	39	244	79	83	324	6 335
- Charges exceptionnelles larges*	1 441	1 160	1 621	282	72	303	123	163	484
= EPARGNE DE GESTION (EG)	7 026	8 968	10 459	9 482	9 661	9 157	7 349	12 371	15 478
- Intérêts	346	202	156	310	424	441	425	380	435
= EPARGNE BRUTE (EB)	6 680	8 765	10 303	9 172	9 237	8 716	6 925	11 991	15 043
- Capital	2 047	2 898	2 487	3 284	3 691	3 469	3 592	3 605	4 152
= EPARGNE NETTE (EN)	4 633	5 867	7 816	5 887	5 546	5 247	3 333	8 386	10 891

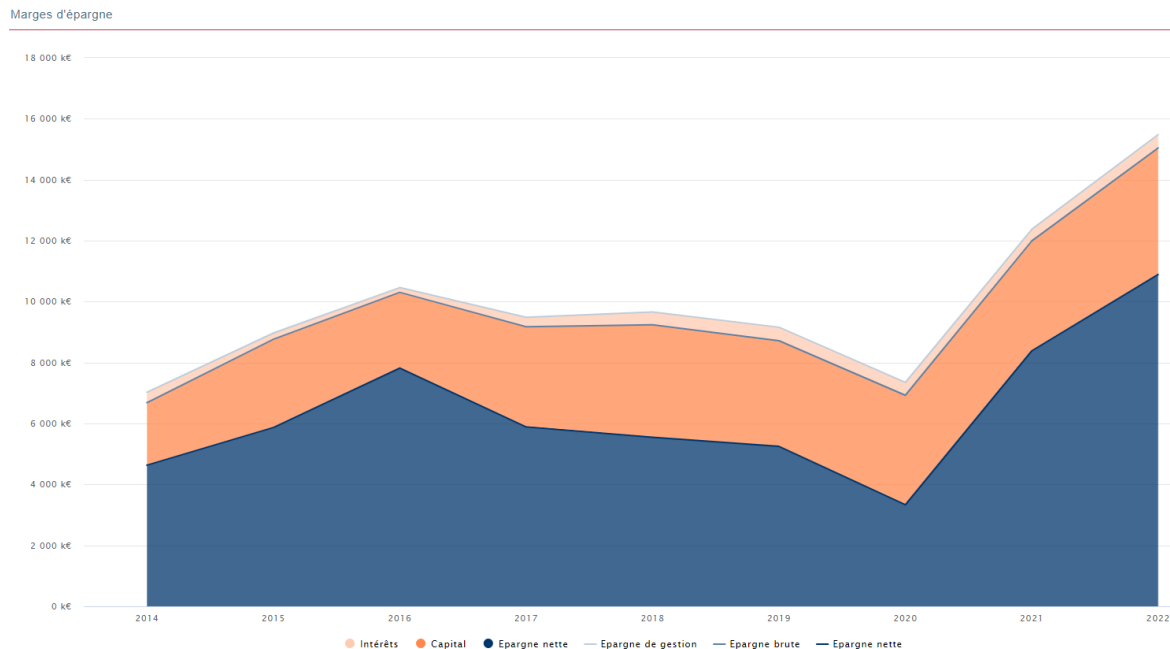
* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'épargne brute est l'indicateur le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute s'établit à un niveau très satisfaisant en 2022 avec près de 9.6 M€. Le niveau d'épargne de l'année 2022 reste donc dans la tendance des résultats observés les années passées.

II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

1. Epargne brute & éléments explicatifs

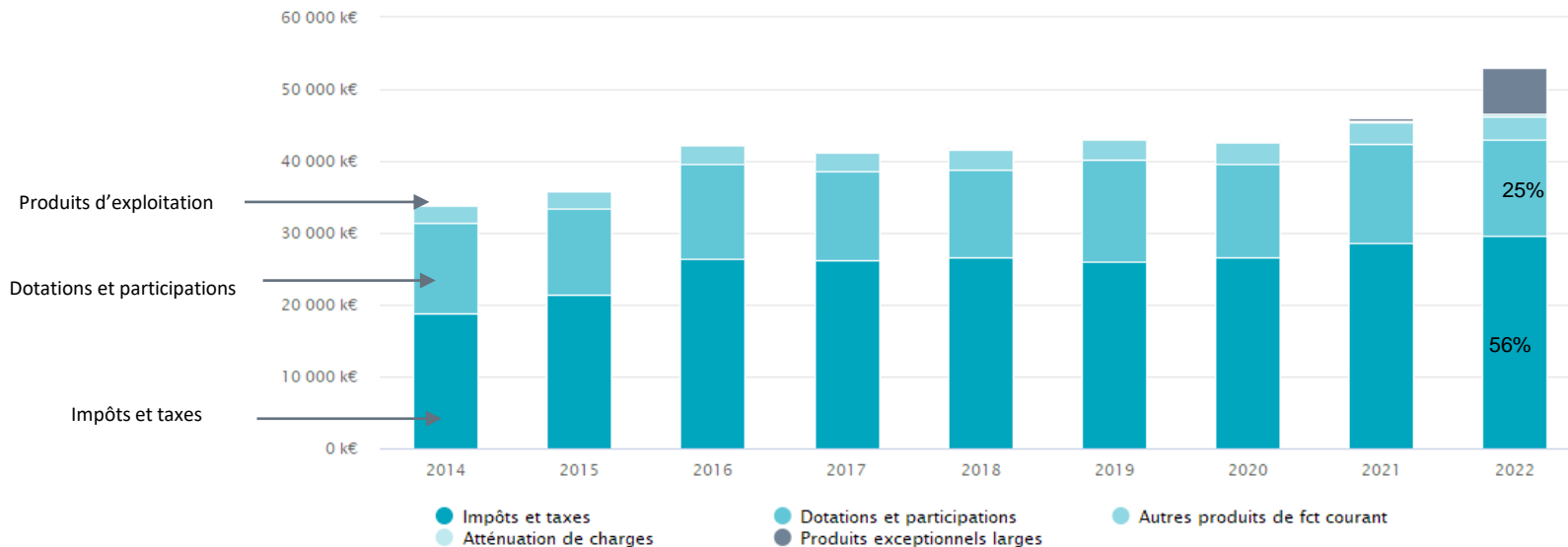


La capacité d'épargne dite de gestion de la collectivité est traduite graphiquement ci-dessus (comme la somme de l'épargne nette, du remboursement du capital et des intérêts). L'épargne nette de l'exercice 2022 (10.8 M€) s'établit donc très largement au dessus du niveau moyen constaté sur les exercices précédents.

II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

1. Epargne brute & éléments explicatifs



La dynamique des recettes en 2023 varie sous l'effet des impôts et taxes et des dotations et participations. Pour mémoire, le chapitre 73 impôt et taxes intègre le FSRIF. Le niveau des contributions directes a été supérieur en 2022 à celui de 2021 (+2.3% résultant pour partie de la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales). Les dotations et participations ont légèrement diminué entre 2022 et 2021. Quant aux produits exceptionnels, ils intègrent une reprise de provisions à concurrence de 5.7M€.

II. Situation financière de la ville de Montfermeil

1. Epargne brute & éléments explicatifs

L'évolution des contributions directes dépend de trois facteurs :

1-L'évolution de l'assiette des biens soumis :

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Base nette locaux d'habitation	23 945	24 524	24 699	25 440	26 006	26 876	27 468	28 215	29 645
Base nette locaux indus et com	3 066	3 611	3 656	3 646	3 645	3 548	3 611	3 605	3 697
Base nette FB	27 012	28 134	28 355	29 086	29 651	30 424	31 078	31 820	33 342

Programmation	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Ev° physique Base nette locaux d'habitation	1,4%	1,5%	-0,3%	2,6%	1,0%	1,1%	1,0%	2,5%	1,6%
Ev° physique Base nette loc indus et com	1,6%	16,7%	0,3%	-0,7%	-1,2%	-3,0%	1,3%	-0,8%	1,8%
Ev° physique Base nette FB	1,4%	3,2%	-0,2%	2,2%	0,7%	0,6%	1,0%	2,1%	1,6%

2-Le coefficient d'actualisation forfaitaire qui vient faire évoluer les bases (indexation sur l'inflation) :

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Inflation prévisionnelle LF	1,01%	0,90%	1,00%	0,80%	1,00%	1,30%	1,00%	0,60%	1,50%
Inflation définitive	1,34%	0,00%	0,20%	1,00%	1,60%	0,90%	0,20%	1,60%	5,30%
Taux d'actualisation TH	1,27%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%	0,20%	3,40%
Taux d'actualisation FB habitant	1,31%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%
Taux d'actualisation FNB	1,31%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%
Taux d'actualisation CFE, FB pro	0,70%	0,90%	1,00%	0,40%	1,20%	0,30%	0,40%	0,70%	0,70%

II. Situation financière de la ville de Montfermeil

1. Epargne brute & éléments explicatifs

L'évolution des contributions directes dépend de trois facteurs :

3-L'évolution des taux :

Valeur en %	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH	20.10	22.60	31.67	31.67	31.67	31.67	31.67	Réforme TH	-	-
TFB	16.72	19.22	19.22	19.22	19.22	16.22	16.22	Similaire vs 2020, 32.51-> transfert de la part départementale aux communes	32.51	32.51
TFNB	23.03	25.89	27.18	27.18	27.18	27.18	27.18	27.18	27.18	27.18

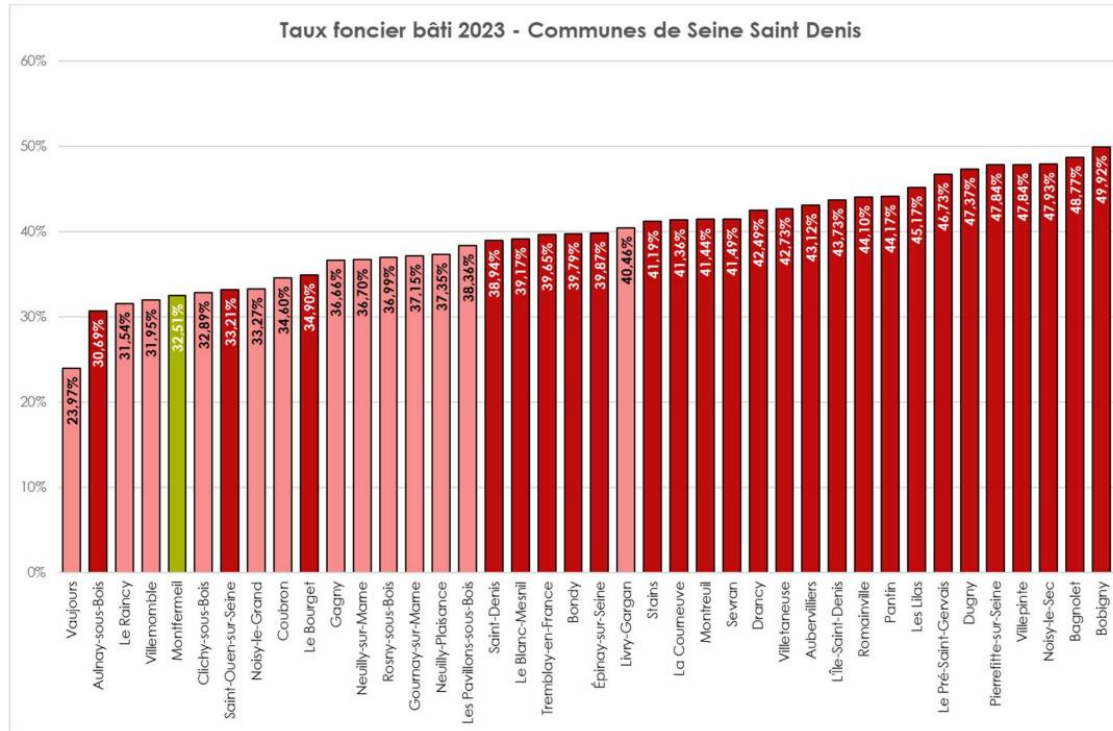
Les produits fiscaux se présentent donc ainsi :

Bases nettes	2018	2019	2020	2021	2022
Produit taxe d'habitation	13 481	13 869	14 382	317	340
+ Produit foncier bâti	5 699	4 935	5 041	20 848	21 886
Dont ajustement coefficient correcteur				10 503	11 047
Bases nettes FB yc Etablissement industriel				31 845	33 367
* Taux FB de référence				32.51%	32.51%
* (Coefficient correcteur - 1)				1.0157	1.0179
+ Produit foncier non bâti	68	72	74	72	69
+ Produit cotisation foncière des entreprises	0	0	0	0	0
Produit fiscal strict	19 248	18 877	19 497	21 237	22 295

II. Situation financière de la ville de Montfermeil

1. Epargne brute & éléments explicatifs

Pour rappel, la ville de Montfermeil applique un taux de foncier bâti inférieur de 6.5 points à la moyenne des communes de Seine Saint Denis (moyenne 2023).

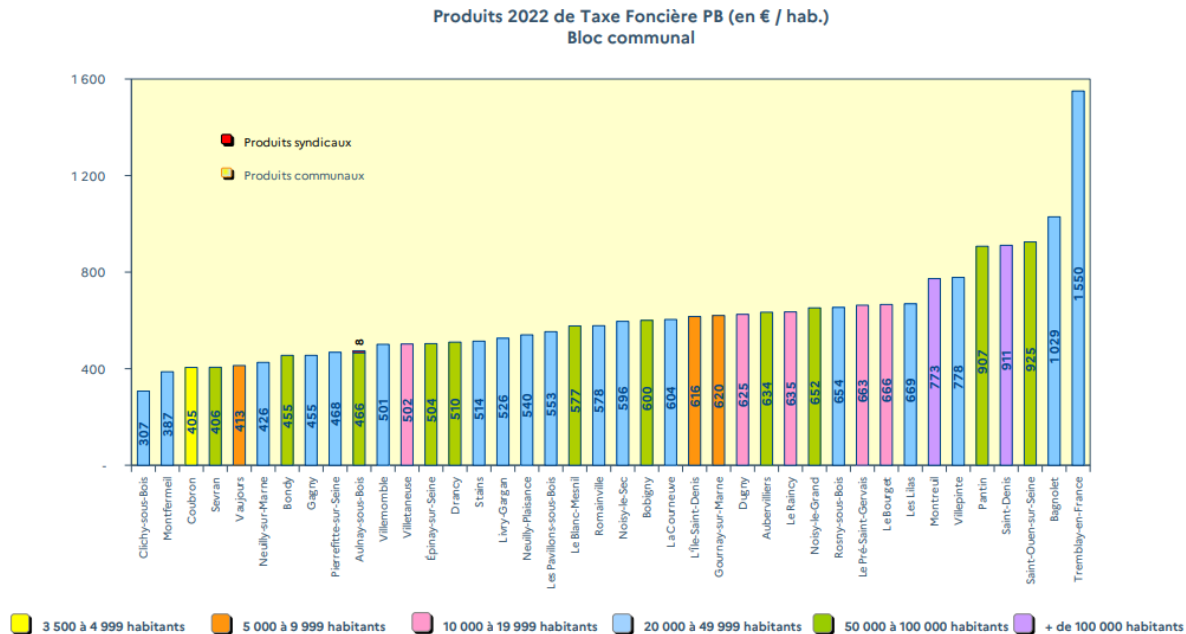


II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
 093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
 Date de télétransmission : 05/02/2024
 Date de réception préfecture : 05/02/2024

1. Epargne brute & éléments explicatifs

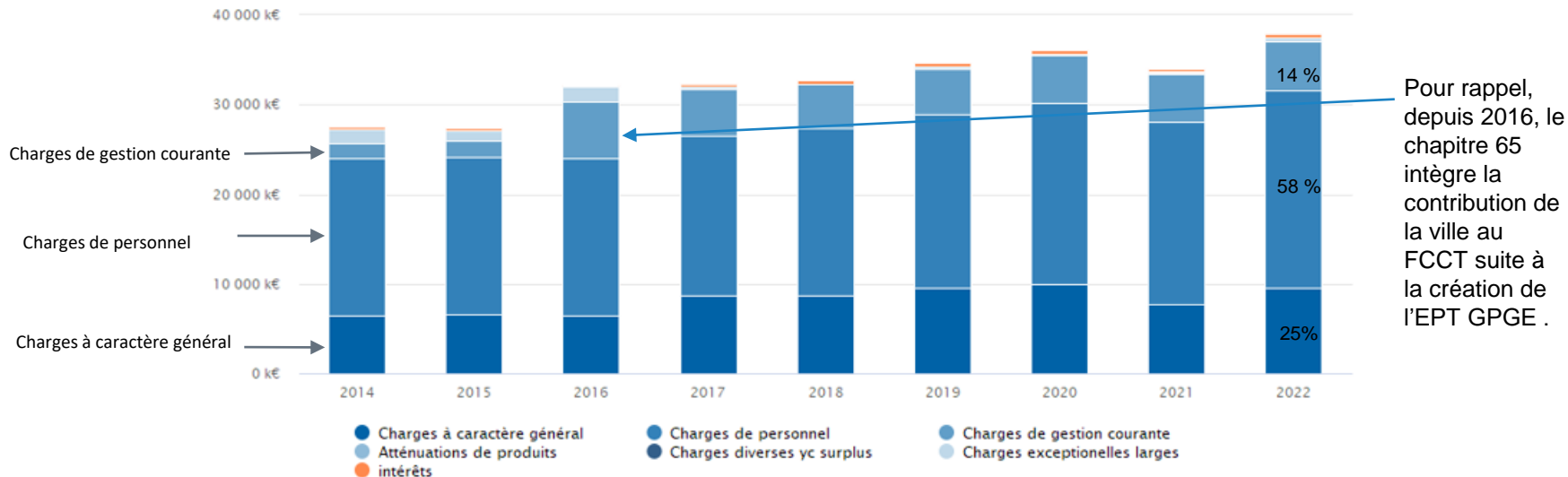
En 2022, les produits dégagés par la taxe foncière sur les propriétés bâties ont représenté 387 €/ habitant. La commune de Montfermeil fait donc partie des communes (après la ville de Clichy-sous-Bois) qui perçoivent le plus faible niveau de recette de taxe foncière sur les propriétés bâties par habitant.



II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

1. Epargne brute & éléments explicatifs



Au cours de l'année 2022, la masse salariale a progressé entre 2022 et 2021 de +1.7 millions d'euros. L'évolution du chapitre 65 intègre la contribution au FCCT ainsi que des contributions obligatoires telles que la participation au financement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. Ces charges de gestion courante se sont stabilisées entre 2022 et 2021. Les charges à caractère général s'établissent en 2023 à un niveau équivalent à 2019 (9.6 millions d'euros).

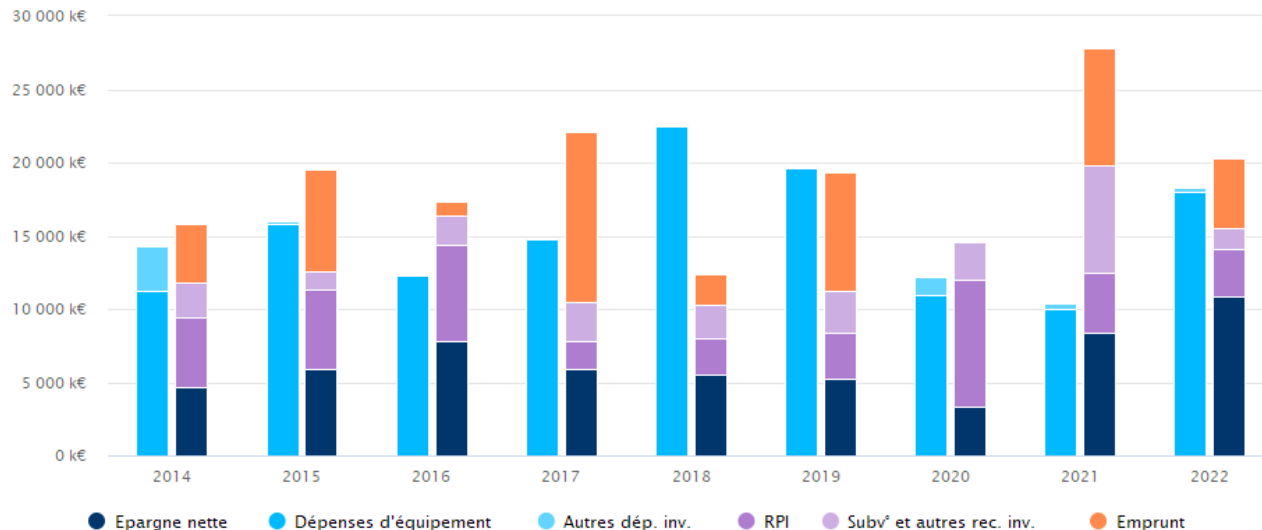
2. Investissements et structure de financement



II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

2. Investissement et structure de financement des investissements



Pour rappel, les ressources propres d'investissement (RPI) comprennent principalement le FCTVA et les produits de cessions.

Ce graphique confronte le niveau des dépenses dites d'équipement (ex : opérations telles que l'acquisition ou l'aménagement de terrains ou de bâtiments) et les modalités de financement de ces dernières. Comme vu précédemment le niveau d'épargne nette en 2022 a couvert 60% des dépenses d'équipement et ce alors même que les dépenses d'équipement ont progressé de +75% sur le dernier exercice. Les subventions perçues (1.1 M€) et le recours à l'emprunt (4.2M€) ont permis de dégager un résultat de clôture excédentaire permettant ainsi de conserver des marges de manœuvre pour financer les futures opérations.

3. Structure de la dette



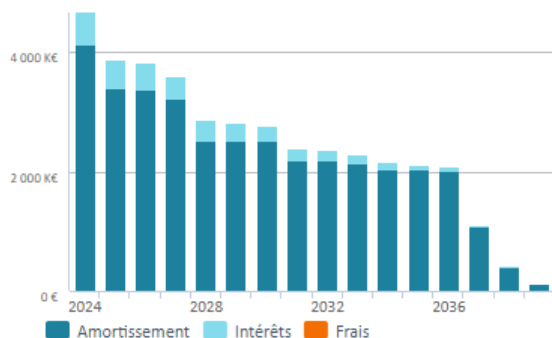
II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

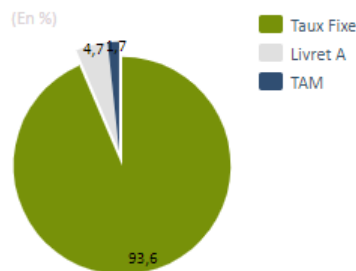
3. Structure de la dette

La structure d'annuité de la dette s'établit sur la base des emprunts mobilisés au 01/01/2024 comme suit. A fin 2023, le capital restant dû s'établit à 35 M€. La dette reste sécurisée avec 93.6 % d'emprunts mobilisés sur des taux fixes et 4.5% sur des emprunts de type livret A. La charte « Gissler » dite charte de bonne conduite entre les collectivités et les établissements bancaires permet de visualiser le niveau de risque que comporte la dette communale. La dette de la commune est de type A1 c'est-à-dire composée de taux fixes ou de taux variables simples soit une dette non soumise à risques d'emprunts dits structurés.

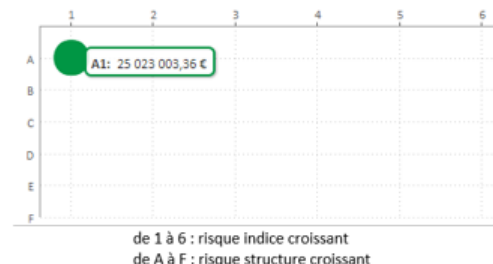
Profil d'extinction de la dette



Répartition de l'encours de dette



Répartition de la dette communale selon la Gissler

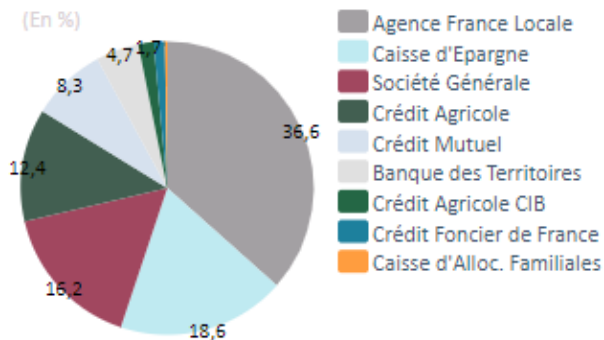


II. Situation financière de la ville de Montfermeil

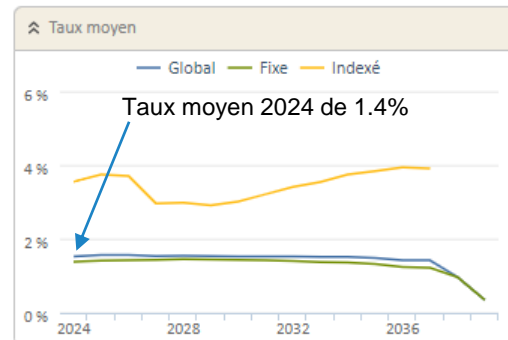
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

3. Structure de la dette

Répartition de l'encours de dette par prêteur



Taux moyen estimé sur l'encours de dette



La répartition de la dette par prêteurs est présentée plus haut.

L'encours par habitant en 2023 était de 1267.87 € sachant que la capacité de désendettement de la ville de Montfermeil exprimée en nombre d'années était de 4.1 ans.

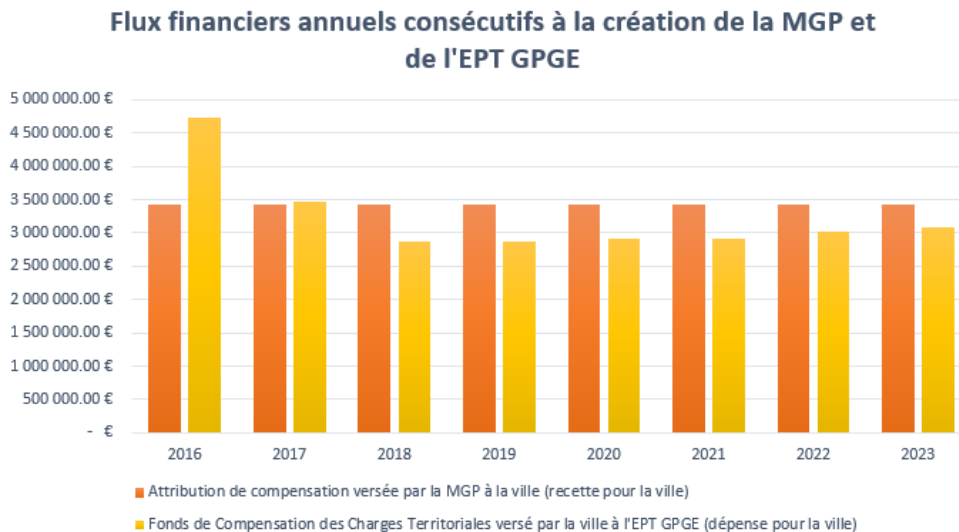
4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT



I. Eléments de contexte

4. Les flux financiers liés à la MGP/EPT

Les flux financiers MGP/EPT se résument ainsi :



Le FCCT socle est en totale inadéquation avec les politiques publiques menées par le territoire pour la ville. La collectivité subit de plein fouet les effets pervers de la loi via des mécanismes de péréquation inversés qui n'ont pas à ce jour trouvé de réponse législative.

5. Reforme du potentiel financier



I. Eléments de contexte

5. Reforme du potentiel financier pour Montfermeil

Le calcul du potentiel financier a été réformé par les lois de finances 2021 et 2022.

La loi de finances 2021 a d'abord adapté le calcul du potentiel financier aux conséquences de la réforme fiscale avec d'un côté la suppression de la taxe d'habitation et de l'autre l'exonération de 50% des bases de CFE et de foncier bâti des établissements industriels.

A cette réforme, est venu s'ajouter celle votée en loi de finances 2022 qui a élargie les ressources prises en compte dans le potentiel financier, à savoir : les droits de mutation (DMTO), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur les déchets stockés.

Un mécanisme de lissage est prévu sur la période 2022 à 2028. Ce lissage a pour objectif de permettre une prise en compte progressive des effets de la réforme.

L'impact de la réforme sur le potentiel financier est le suivant :

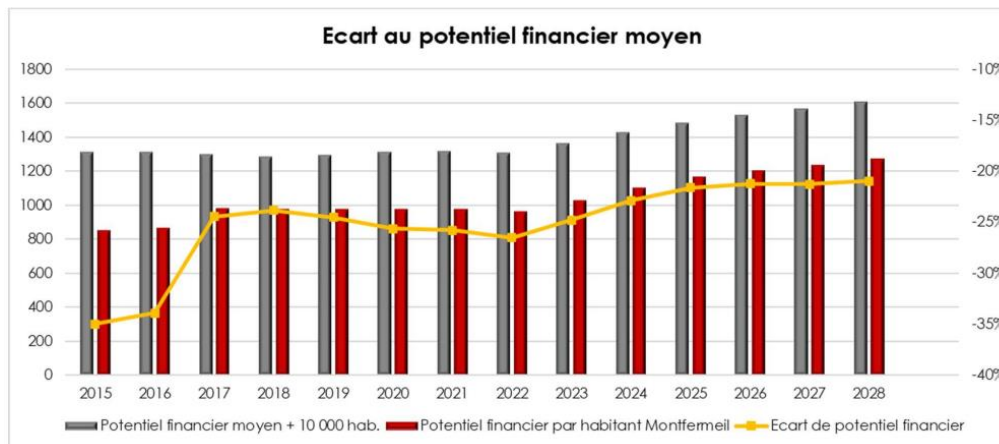
En k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Potentiel financier avant correction	26 731	29 978	31 547	33 503	34 963	36 101	37 078	38 270
- Correction		-2 956	-2 660	-2 365	-1 773	-1 182	-591	0
= Potentiel financier	26 731	27 022	28 887	31 138	33 190	34 919	36 487	38 270

I. Eléments de contexte

5. Reforme du potentiel financier pour Montfermeil

En 2016, la ville affichait un potentiel financier inférieur au potentiel financier moyen de 34% (avant impact lié à création de la MGP). Du fait de la progression mécanique de ce dernier, cet écart s'est réduit en 2022 à 26%.

Avec la disparition progressive de la correction du potentiel financier, l'écart au potentiel financier moyen devrait progressivement diminuer et atteindre -20% en 2028.



Ceci a pour effet d'introduire une perte de dynamique importante en matière de dotations (voir estimation 2023).

I. Éléments de contexte

5. Réforme du potentiel financier pour Montfermeil

	Dotations avec réforme du potentiel financier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	3 425	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 418
DSU	5 134	5 258	5 388	5 518	5 639	5 753	5 862	5 970
DNP	711	689	691	675	651	638	604	565
FSRIF	2 363	2 258	2 195	2 138	2 029	1 923	1 799	1 813
Total	11 633	11 638	11 707	11 765	11 753	11 747	11 699	11 766

	Dotations sans réforme du potentiel financier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotation forfaitaire	3 425	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434	3 434
DSU	5 134	5 262	5 394	5 530	5 664	5 799	5 932	6 066
DNP	711	713	710	711	711	710	708	708
FSRIF	2 363	2 347	2 349	2 349	2 349	2 349	2 349	2 349
Total	11 633	11 755	11 887	12 024	12 157	12 291	12 423	12 557

	Impact de la réforme du potentiel financier								Total 2022/2029
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Dotation forfaitaire	0	0	0	0	0	0	0	-16	-16
DSU	0	-4	-6	-12	-25	-46	-70	-96	-258
DNP	0	-24	-19	-36	-60	-72	-104	-143	-458
FSRIF	0	-89	-154	-211	-320	-426	-550	-536	-2 286
Total	0	-117	-179	-259	-404	-544	-724	-791	-3 018

Ceci a pour effet d'introduire une perte de dynamique importante en matière de dotations (voir estimation ci-contre).

A l'horizon 2028, la perte de dotations serait de l'ordre de 0.7M€ par an.

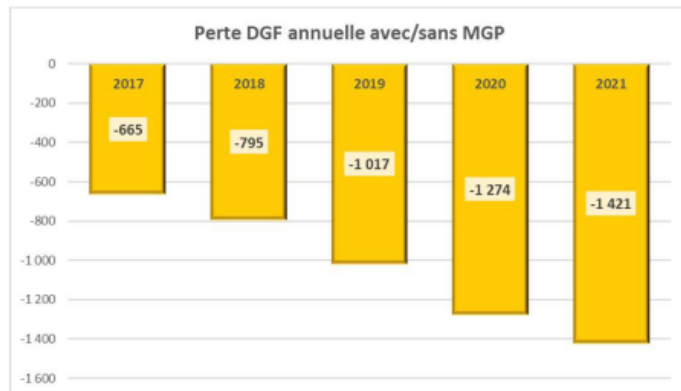
Ainsi en cumulé sur la période 2022-2029, la perte de dotations est de plus de 3M€ dont les $\frac{3}{4}$ concernent l'attribution du FSRIF (dotation en lien avec l'exercice péréquation dite horizontale censée réduire les écarts de richesse entre collectivités).

6. RAPPEL DES IMPACTS DE LA CREATION DE LA MGP SUR LES DOTATIONS DE LA COMMUNE



I. Eléments de contexte

6. Rappel des impacts de la création de la MGP sur les dotations de la commune



La création de la MGP a eu pour effet de modifier un certain nombre de critères de calcul qui rentrent en ligne de compte dans le calcul des dotations.

Au total sur la période de 2017 à 2020 et sans cet effet, le montant des dotations aurait été plus de 5M€ supérieur.

en K€	Total	Total	Ecart
	2017/2020 avec MGP	2017/2020 sans MGP	avec/sans MGP
DSU	23 617	23 784	-166
DNP	3 494	4 538	-1 044
FSRIF	9 919	11 956	-2 037
FPIC	1 124	3 049	-1 925
Total	38 154	43 326	-5 172

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport



III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Un guichet unique au service des administrés en quelques chiffres

En 2023,

- 30 000 visites physiques et 75 000 appels téléphoniques
- 128 928 actes d'Etat Civil
- Refonte de la politique tarifaire pour une meilleure lisibilité, équité, cohérence des tarifs et une gestion optimisée des ressources
- Reprise de la facturation de la restauration scolaire
- 4724 ménages dont un ou plusieurs de ses membres sont inscrits aux activités péri et extrascolaires
- 1 459 opérations funéraires
- 4 395 titres instruits pour les CNI Passeports

En 2024,

- Réorganisation des cimetières avec 123 reprises de concessions pour 80 000€, création d'allées sur le carré réservé aux indigents pour 45 045€, extension du colombarium pour 25 000€, révision de la tarification des concessions, mise en place du nouveau règlement intérieur des cimetières imposant le caveau ou la fausse case
- Recensement pour 831 logements - 4 agents mobilisés - dotation de l'Etat de 4980€
- Elections européennes pour 40 000€
- Mise en place du logiciel Soprano pour la gestion des résultats électoraux
- Montée de version des logiciels métier Requiem et Mélodie pour l'état civil avec formation des agents

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Une ambition tournée sur les politiques éducatives, sportives et culturelles

➤ Les politiques éducatives

1. Aider l'enfant/le jeune à grandir et s'épanouir
2. Aider l'enfant/le jeune à trouver sa place dans la société
3. Fédérer la communauté éducative autour des parents et de la famille

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Un soutien au développement des places d'accueil du jeune enfant

4 structures d'accueil
du jeune enfant
247 berceaux
Accueil régulier ou
occasionnel

Ouverture **d'un Relais Petite
Enfance** en Mars 2024
67 assistantes maternelles
agrées par la PMI
Espace d'accueil des parents,
de formation et
d'accompagnement des
assistantes maternelles 2024

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Un soutien accru aux projets des écoles et aux conditions d'accueil des élèves Montfermeillois

- Fin du déploiement des équipements numériques interactifs : 45 ENI sont installés dans les classes de troisième cycle.



- Déploiement des classes mobiles qui s'achèvera en 2024 à raison de 2 chariots par école élémentaire
- Chaque chariot comporte 24 tablettes « élève » et 1 tablette « professeur »
- Des écoles impliquées dans un défi lecture sur le thème des jeux Olympiques



III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Un soutien accru aux écoles inscrites dans les dispositifs d'ouverture culturelle



Maintien de **DEMOS**,
Partenariat de 3 ans avec la
Philharmonie de Paris - 14
enfants bénéficiaires

Interventions des Ateliers
Medicis dans les écoles

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

- La politique sportive sous le signe des Jeux Olympiques et paralympiques en 2024

Par les bienfaits qu'elle procure et l'engagement qu'elle requiert, la pratique sportive contribue positivement à la **construction et au développement de la personne** et à la **vie en société**. Dès lors, la ville de Montfermeil souhaite porter **une politique sportive ambitieuse, en transversalité et en cohérence avec les politiques éducatives, culturelles, sanitaires et sociales menées par la collectivité.**

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport



➤ La politique sportive

Le sport, un levier pour la cohésion sociale et l'inclusion

Le sport constitue une opportunité pour faire des rencontres, développer le lien social, et dynamiser la cohésion sociale

- **Soutenir le tissu associatif** : mise à disposition de 326 créneaux aux associations pour 3842 adhérents. Un budget d'investissement et de fonctionnement global de plus d'un million.
- **Mise en place de projets fédérateurs** tels que le village olympique visant à promouvoir les valeurs de l'olympisme en amont des JO de Tokyo (3500 personnes accueillies en 2023), Bel été Solidaire en partenariat avec les villes de Livry Gargan et Clichy sous-bois, organisation de la 2^{ème} édition de la course en partenariat avec le GHI de Montfermeil dans le cadre de la prévention du cancer du sein (300 participants)

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Le sport, un levier pour la santé et le bien être



- Mise à disposition de 372 créneaux sur les équipements pour le public scolaire
- Maintien de la mise à disposition de 3 éducateurs sportifs dans les écoles maternelles et élémentaires - de la Grande Section au CM2- Cycle de 6 séances (handball, basket, badminton, athlétisme..)
- Semaine olympique dans les établissements scolaires – 1200 élèves sensibilisés
- Stages sportifs sur les vacances scolaires
- Parcours du cœur pour 350 enfants scolarisés en CM1
- Label ville active et sportive renouvelé – 2 lauriers

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Des clubs sportifs compétitifs au travers des subventions et concours de la ville

En 2023, la commune a versé par le biais des subventions octroyées 102 K€ aux clubs sportifs.

Le **FCM** - Signature de 16 jeunes dans des clubs professionnels en 2023- U19 Nationaux 3^{ème} de leur championnat - U17 Nationaux 2^{ème} place de leur championnat

Le **Club de Handball** – Les séniors de Nationale 3 –avant dernier de leur championnat- Les 15 masculins, premiers de la pool élite (meilleur niveau régional)

Le **Compagnie d'Arc** – organisation des 24h de Tir Beursault et du **Championnat de France Beursault**

Le **Judo** - Compétition départementale

Ju **Jitsu Brésilien** – Compétition régionale

L'**Escalade** – Top 10 des clubs français – Une compétitrice de 10 ans est 5^{ème} aux championnats de France de vitesse.

Le **Centre Equestre** – 3^e par équipe médaille de bronze en endurance lors du générali open de France

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Un niveau d'équipements à la hauteur des enjeux

L'ambition portée par la ville à travers sa politique sportive s'accompagne d'une attention particulière à l'offre en matière d'équipements sportifs.

- Réfection des toitures du Tennis pour 900 000 € HT
- Ouverture salle de musculation prévue en janvier 2025 avec travaux sur le second semestre 2024 pour un montant total de 730 000€ (650 000€ HT (construction) + 80 000 € HT (matériel))
- Relamping du gymnase Besson et du Tennis pour 85 500 € HT

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Favoriser l'accès à la culture pour tous

- Une Saison culturelle de qualité permettant de tisser un fil rouge jusqu'au Défilé des Cultures et Création pour renforcer la sensibilisation à la thématique annuelle.
- Programmation 2024 : spectacles jeune public et tout public, expositions, rendez-vous réguliers d'éducation à l'image (ciné-doudou et ciné-club), résidences d'artistes ...

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Favoriser la pratique artistique via les établissements d'enseignements artistiques

Académie Robert de Visée	Ecole Municipale de Danse	Ateliers de Théâtre	Ateliers Beaux-Arts	Cours de langue anglaise
9 instruments Eveil musical Atelier vocal Formation musicale Formation instrumentale	7 disciplines 26 cours	3 cours : 1 : 6-8 ans 2 : 9-11 ans	6 cours d'arts plastiques 3 cours de modelage	6 cours 3 niveaux différents
161 élèves	273 élèves	35 élèves	72 élèves	56 élèves

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Deux évènements majeurs sur la ville

Le Défilé des Cultures et le Son et Lumières



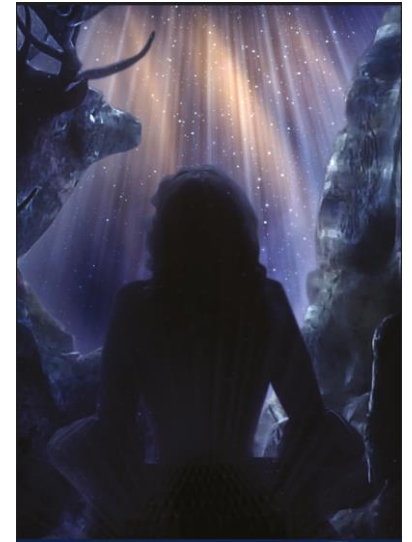
Défilé des Cultures et Création au Domaine Formigé en partenariat avec LVMH sur le thème « Sur un air d'Opéra »

26 pays représentés, 208 participants (115 créateurs et 93 mannequins).

Pour 2024, le 25 mai, le thème sera **EN MODE OLYMPISME.**

En 2022, le Son et Lumières a poursuivi le travail de répétition et a mis en place un nouveau comité artistique pour préparer la reprise en juin 2023. Le Thème de cette nouvelle création du Son et Lumières

La Belle et la Bête



III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport



➤ La politique culturelle



Les Ateliers Medicis,
une ambition de Montfermeil qui se développe

Le développement culturel, un levier de cohésion sociale et territoriale

La commune a apporté son soutien au financement de l'équipement par une aide 500k€ à l'investissement et 50 K€ par an pour assurer son fonctionnement.

Participation des services municipaux, des écoles et des Montfermeillois aux actions proposées par les Ateliers Medicis.

Cléa contrat éducatif artistique 11-25 ans en cours d'élaboration pour 2023-2024 en partenariat avec les Ateliers Medicis

Deux projets de résidence d'artistes

2. Une ville belle, attractive, propre et sûre



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

2. Une ville belle, propre et sûre

▷ Centre-ville : 2024, une année charnière

=> Livraison d'îlots de logements et de coques commerciales



=> Livraison et mise en service du parking souterrain de 118 places et de la sente St Exupéry



=> Poursuite des études du T4 pour la réalisation du barreau Nord rue Henri Barbusse

▷ Poursuivre le développement de la ville de demain

L'attractivité de la ville se renforce. Ainsi plus de 1 000 logements auront été livrés à l'horizon 2024-2025, permettant un parcours résidentiel de qualité, avec une offre de produits complémentaires : Accession à la Propriété, Logements Locatifs Intermédiaires et Logements sociaux.

L'arrivée de la ligne 16 et l'achèvement du projet T4 nécessitent de poursuivre la réflexion sur la mutabilité du centre-ville afin d'accueillir les futurs équipements publics répondant aux besoins des habitants, en ce sens les études préalables sont lancées sur le cœur de ville, actuellement en friche derrière la station du T4 pour permettre la création de logements mais aussi de nombreux commerces.

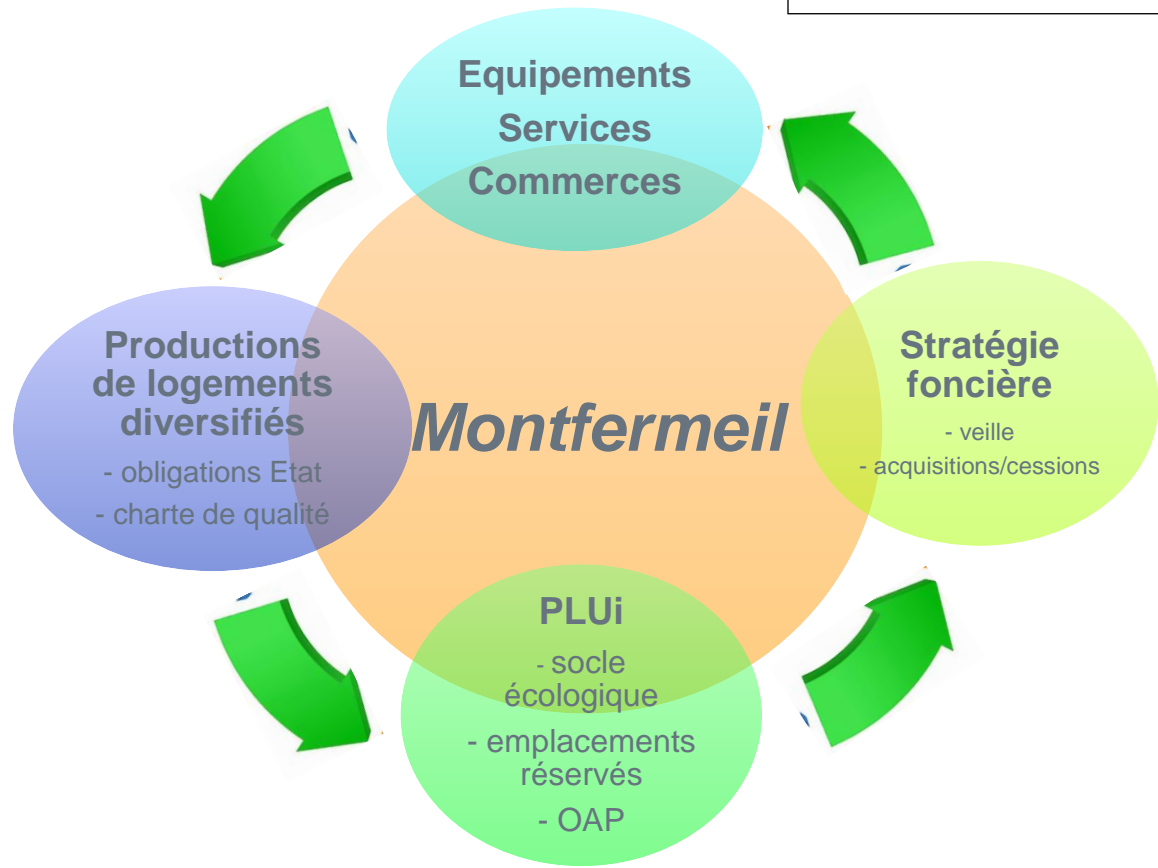
Les centralités des quartiers pavillonnaires de Franceville et des Coudreaux font l'objet d'une étude afin de redynamiser leurs attractivités urbaines et commerciales. Le travail sur la restructuration du centre commercial des 7 Iles sera approfondi.



Pour accompagner cette évolution, une étude mobilité, stationnement et jalonnement a été lancée en 2022. Les premières phases ont été mises en œuvre dans les quartiers pavillonnaires d'une partie de Franceville et sur les Coudreaux et le nouveau plan de circulation sur le centre-ville sera mis en œuvre en 2024.

▷ Poursuivre le développement de la ville de demain

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024



▷ Poursuivre le développement de la ville de demain

2024 : une grande avancée pour des équipements structurants

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Le permis de Construire des Ateliers Médicis a été délivré le 27 octobre 2023 sur le terrain qui avait accueilli la Tour Utrillo et les travaux débuteront au printemps 2024 .
La Ville de Montfermeil accompagne techniquement et financièrement ce projet comprenant 6 000 m² de plancher.

Le site des ormes (EHPAD et SMR) sera reconstruit sur le site bordé par l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Daniel Perdrigé, la rue Notre Dame des Anges et la Rue du Général de Gaulle. Le permis sera délivré en 2024.

La commune accompagne L'hôpital de Montfermeil dans son projet de reconstruction sur le site médical des Ormes actuellement occupé par l'EHPAD et le SSR.



Projet des Ateliers Médicis



scénario architectural des bâtiments qui seront construits par l'association Groupe SOS Senliert pour accueillir l'EHPAD et le SSR

Site de reconstruction de l'Ehpad, du SMR



Site de reconstruction du GHT

▷ Accompagner le tissu existant



Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télérmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Mesures préventives

Aider les propriétaires

Appui aux copropriétés

- Le Château (Copropriété Victor Hugo)
- Etude de l'EPT en faveur des copropriétés fragiles
- Appui aux syndicats en lien avec l'EPT

Lutte contre le mal logement

Procédures marchands de sommeil

Permis de louer

Actions curatives



Précarité énergétique, un axe d'intervention essentiel

Depuis 2016, la Ville de Montfermeil a mis en place des actions afin de réduire la fracture énergétique et mettre fin aux passoires énergétiques et phoniques (amélioration du confort de vie). Ce sont ainsi plus de 850 ménages, propriétaires ou locataires qui ont été aidés dans la réduction de consommations d'énergie ou de travaux.

La Ville a adhéré de l'Alec MVE et a répondu à l'appel à projet du SLIME +. Le SLIME se décline en une première visite permettant un diagnostic sociotechnique. Lors d'une deuxième visite, un kit de matériel ((kit économe, ampoules, mousseurs, bas de porte, multiprise, douchette...)) et un rapport et des préconisations sont remis aux ménages. Un bilan est fait un an après. L'étude d'impact réalisée dans le cadre du SLIME démontre, sur présentation des factures, que grâce aux écogestes et matériel remis, les ménages réalisent en moyenne 1130 KWH d'économie sur une année. Un accompagnement pour les familles les plus précaires est mis en place.

Les dispositifs du SLIME orientent également les propriétaires vers le Parcours de Rénovation Énergétique Performant du Pavillonnaire.

En 2024, les permanences info-énergie se poursuivront mais la ville travaille avec l'EPT Grand Paris Grand Est et la Métropole du Grand Paris afin de développer tous les outils à destination des Montfermeillois pour les aider à maîtriser leurs dépenses énergétiques qui ne cessent de croître avec l'augmentation constante des coûts de l'énergie.

En ce sens le service Performance de l'Habitat a été récemment créé et travaillera sur ces questions prégnantes en lien et synergie avec la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.



Permanences info-énergie 2024



→ Sur rendez-vous auprès
du Service **Performance de
l'Habitat** ☎ **01 41 70 79 00**

Bénéficiez de conseils gratuits
délivrés par des professionnels.
De 8h30 à 11h30, les samedis :

**27 jan. | 10 fév. | 30 mars
27 avril | 25 mai | 22 juin**

→ **Hôtel de Ville**
7, place Jean Mermoz

III. Grandes orientations

2. Une ville belle, attractive propre et sûre

2.1 Animations commerciales et gestion des marchés forains

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

La Ville Montfermeil a repris les marchés des Coudreaux dont le marché forain et celui de Franceville depuis le vendredi 6 octobre 2023.

Afin de rendre la halle des Coudreaux attractive et pour permettre l'installation de nouveaux abonnés et volants sous la halle, des travaux d'embellissements et de réaménagements de la halle sont nécessaires et seront réalisés début 2024 avec la création d'une nouvelle identité visuelle. Un rafraîchissement de la halle est prévu (peinture murale et décoration stands).

Le marché de Franceville a été doté de matériel (étals) aux couleurs de la Ville de Montfermeil dans le but de créer une identité visuelle (marque).

Une nouvelle dynamique en matière d'animations commerciales a été impulsée : programmation de soirées food truck « les vendredis gourmands » sur 10 dates qui seront thématiques en 2024 et toujours animés. Le service commerce tend à travailler sur une nouvelle communication et souhaite installer davantage d'abonnés et de volants sur les marchés.

Le service commerce organisera en janvier prochain une cérémonie « Les vœux des commerçants » l'objectif étant de recréer du lien avec l'ensemble des commerçants de la Ville.

Des animations commerciales en lien avec le service jeunesse seront développées notamment sur la période de Noël, la programmation des violences intrafamiliales avec les commerçants de la Ville.



III. Grandes orientations

2. Une ville belle, propre et sûre

2.2 Améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants

- **Elargissement du champ d'action de l'équipe Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :** Afin de maintenir le cadre de vie et s'adapter aux évolutions de la ville, l'équipe GUSP, en lien avec le service développement urbain et le centre social sera amenée à intervenir sur tout le territoire municipal, afin d'accompagner les habitants, les bailleurs et les copropriétés à répondre aux enjeux actuels et à venir.
- **Poursuite de l'animation de trois conseils de quartier :** Coudreaux, Franceville et centre-ville élargi.
- **Actions de « convivialité »** qui visent à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale : Fête des voisins etc...
- **Semaine de l'environnement** qui vise à mettre en place des actions sur une semaine avec l'ensemble des partenaires du territoire autour du bien-vivre ensemble et du cadre vie avec notamment la visite d'une ressourcerie par petits groupes et la mise en place d'une ressourcerie éphémère pour permettre aux habitants de se réapproprier les objets et ainsi éviter les balcons encombrés et dépôts sauvages. La semaine de l'environnement fera partie intégrante du projet « Une Ville Propre Belle et Sûre »

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

2. Une ville belle, propre et sûre

2.3 Une ville mobilisée contre les violences

Poursuite de la programmation engagée il y a trois ans pour lutter contre les violences intrafamiliales et pour 2023 :

Programmation 2024 de lutte contre les violences faites aux femmes / violences intrafamiliales :

Portée par la reconnaissance du 1^{er} prix de l'innovation publique catégorie communication en 2023, la quatrième édition du magazine « LE MAG'VIOLENCES » dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville. Alimenter par les professionnels du territoire, le contenu de ce magazine souhaite à la fois permettre des prises de consciences, ouvrir la discussion, libérer la parole et proposer des réponses concrètes. Un certain nombre de témoignage de victimes et de partenaires confirmant que ce magazine tend vers l'objectif qu'il s'est fixé.

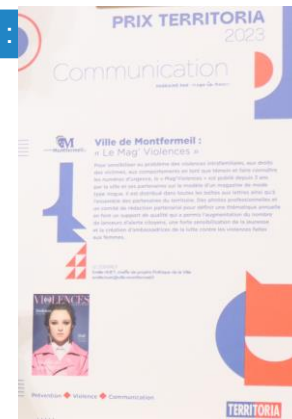
Lutte contre toutes formes de violences :

Une programmation sera organisée tout au long de l'année 2024 courant mars à novembre. En mars, la question des droits sera la priorité.


Des actions autour de l'insertion, des droits des victimes et des violences jalonneront l'année.

Un théâtre forum adultes, intégrant la programmation des rencontres des femmes du monde en Seine-Saint-Denis, sera à nouveau programmé.

En 2023, pour la première fois 180 élèves de collèges ont assisté à une action de sensibilisation de lutte contre les violences : un théâtre forum. Au regard du succès de l'action, elle sera reconduite avec un élargissement aux 2 collèges.



3. Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

3. Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique

3.1 Création d'un Equipement d'animation de Vie Sociale : Un centre social

Au regard de ces évolutions et de l'importance que revêt pour la Ville de Montfermeil l'échange, l'accès à la culture et à l'éducation, **la création d'un équipement de vie sociale au cœur de la commune**, favorisant la rencontre de tous les concitoyens, est aujourd'hui une priorité, en lieu et place du centre social intercommunal.

En 2023, la ville a engagé ce travail avec la CAF. Au regard des besoins et attentes des habitants la structure, d'Espace de Vie Sociale (EVS) prévu, a laissé place à un projet et équipement plus ambitieux : un Centre Social.

Le dossier de demande de préfiguration déposé en octobre 2023 est passé en commission auprès de la CAF en décembre 2023 validant les axes stratégiques de ce centre social communal :

- AXE 1 : Identifier le centre social comme lieu ressource
- AXE 2 : Favoriser la lisibilité de l'action du centre social
- AXE 3 : Accompagner et soutenir les projets des habitants

Cela implique : le recrutement d'une équipe dédiée de 4 personnes : Direction (déjà en poste), accueil, animation socioculturelle et référent famille

Le centre social se situera rue de Courtais, et ouvrira ses portes le 1er mars 2024.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

3. Vers des équipements favorisant le lien social et la lutte contre la fracture numérique

3.2 Création d'un tiers lieu numérique

En 2020, la crise de la COVID-19 a mis en lumière la fracture numérique de notre territoire.

La Ville de Montfermeil souhaite donc continuer d'agir en faveur de l'inclusion numérique de toute la population en renforçant l'offre locale existante sur 2024. L'objectif étant de la diversifier auprès de tous les publics sur la pratique et la formation numérique, sur l'accès à la culture du numérique et sur l'utilisation de l'outil informatique encadrés par des professionnels.

La Ville souhaite implanter **un tiers lieu numérique** (en lieu et place de l'ancien Cours Dumas). Ce tiers lieu doit permettre de lutter contre la fracture numérique et favoriser le lien social.

En attendant l'ouverture de ce tiers lieu numérique à l'horizon 2024, la Ville de Montfermeil a ouvert une **antenne de préfiguration** en plein cœur du centre-ville ancien sur H. Barbusse : La Ruche. Ce lieu a pour vocation de prédéfinir les missions socialisantes de préfiguration du Tiers Lieu numérique.

Ne disposant pas en interne des compétences pour assurer les missions professionnalisantes, la collectivité a délégué fin 2021 ces missions à l'association ADFSAP.

Pour ce faire, les locaux de ex-Dumas ont été mis à disposition afin que l'association puisse proposer un ensemble d'offres en lien avec la mission confiée.

Cependant, le calendrier du projet de construction du futur tiers-lieu implique que les locaux soient libérés en janvier 2024.

Afin de ne pas perdre la dynamique numérique impulsée depuis maintenant 2 ans, la collectivité a mis à disposition les locaux attendant à la Ruche situés au 47 bis rue Henri Barbusse pendant la durée des travaux afin que l'association puisse continuer à proposer des ateliers.

Un lieu où l'on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...

➤ **Objectifs**

5 axes majeurs mis en œuvre sur la Ruche identifiés par rapport aux besoins des usagers:

- **ÉTABLISSEMENT PUBLIC NUMÉRIQUE** : accompagner les usagers avec un personnel qualifié à l'utilisation des outils numériques
Proposer/Donner un espace de travail optimum pour toute personne dans le besoin.
- **VERS UNE ÉGALITÉ A LA FORMATION ET A L'EMPLOI** : propositions de formations professionnalisantes, certifiantes, et à l'auto-formation Passerelle vers les structures dédiées à l'emploi.
- **DEVELOPPER LES FORMATIONS EDUCATION/JEUNESSE** : Fab-lab, ateliers de prévention sur les conduites à risques liées au numérique.
- **RESSOURCERIE NUMÉRIQUE** : Développer une structure d'insertion par l'activité économique collecter, réparer, redistribuer du matériel informatique Créer une boutique solidaire.
- **UN ACCÈS A LA CULTURE DU NUMÉRIQUE** : Développer une offre culturelle adaptée et transverse autour des usages du numérique, développer la pratique de la culture numérique.

➤ Perspectives sur 2024

L'année 2024 sera la dernière de l'antenne de préfiguration avant l'arrivée du tiers-lieu numérique planifiée début 2025.

L'enjeu est de parvenir à maintenir la dynamique initiée depuis 2 ans, mais surtout de continuer à monter en puissance sur les offres proposées à la population et le développement d'actions communes avec tous les partenaires du territoire :


En effet, le regroupement sur Barbusse de toutes les offres socialisantes et professionnalisantes en un seul et même endroit présentera plusieurs avantages:

- Mutualisation des moyens matériels des 2 entités (mairie et association ADFSAP) : utilisation gratuite de leur FABLAB, leurs salles de formations et de visio-conférence.
- Fluidité de la communication auprès de la population (« vrai » lieu unique sur le numérique à Montfermeil quel que soient les besoins)
- Renforcement de la dynamique commune et de la coordination des différentes offres

De plus, ce nouveau lieu « ressource » identifié et thématiqué sur le numérique pourra rayonner davantage sur tout le territoire, et permettre également de développer les actions existantes avec les autres structures locales: CCAS; Espace J, futur centre social, CLJ...

A terme, l'ensemble des services seront transposés dans le tiers-lieu numérique à l'ouverture.

4. Une ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▶ La transition environnementale

Les actions menées visent à irriguer le territoire communal d'une politique volontaire de restitution et valorisation de la place de la nature en ville, avec un prisme particulier sur la nature comestible et nourricière.

La maison de la nature inaugurée en mars 2022 reste le lieu de promotion de la nature, de la biodiversité, de la formation. Ainsi des journées thématiques sur ces thèmes s'y déroulent.

Les cours de permaculture et d'apiculture vont reprendre cette année. Ils s'appuieront notamment sur les nouveaux jardins partagés : Perdrigé et des Bosquets.

Enfin, des travaux de réaménagement de la propriété Simon vont être entrepris afin d'ouvrir un nouveau lieu nature en centre-ville.

La Ville de Montfermeil, au regard de son engagement en faveur de la nature et de la biodiversité a reçu en novembre 2022 la « Reconnaissance Nationale » attribuée par le collectif régional " Territoire engagé pour la Nature » ainsi que le label 2 abeilles en 2023.



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▷ La transition environnementale

En 2023, une nouvelle offre de jardins partagés est ouverte **avenue Daniel Perdrigé** sur une parcelle de **2350 m²** avec des buttes de permacultures, du jardinage plus traditionnel. Des bacs en hauteur pour les personnes à mobilité réduite vont être installés. Ce site fera l'objet d'animations par des professionnels.

En 2024, la restructuration du jardin partagé des Bosquets va se poursuivre avec le concours des habitants.

Ces cultures devront être réalisées sans usage de produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimique.

Au-delà de la production de fruits et légumes, l'enjeu de création et de renforcement du lien social fait partie du projet.



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▶ La transition environnementale avec le déploiement d'un réseau de chaleur

Montfermeil s'intéresse depuis des années à la potentialité de développement d'un réseau de chaleur avec au moins un apport d'énergie renouvelable de plus de 70% (Géothermie). A ce titre, la ville a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles en 2021.

Les villes de Montfermeil, de Gagny et de Chelles travaillent ensemble pour le raccordement potentiel de collectifs d'habitation, et d'établissements publics et privés sur leur territoire.

La perspective de la reconstruction de l'hôpital et le développement général de la ville font de Montfermeil un site de développement favorable.

Ce projet va faire l'objet d'un appel à manifestations d'intérêt.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▷ La transition environnementale

Le site du Sempin a été identifié pour permettre de développer un axe touristique naturel à proximité du Moulin et de la ferme urbaine et dans le prolongement du parc qui sera ouvert au public côté Chelles en 2024.



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▷ La transition environnementale

Le site du Sempin a été identifié pour le projet de ferme urbaine. Les études techniques ont été réalisées, l'année 2024 devrait être l'année de l'installation d'une structure de maraichage.. Ce projet participe à l'essor de l'agriculture urbaine, en résonance avec les actions menées par la commune pour développer une ville nourricière en lien avec la permaculture et les jardins partagés.



Les travaux relatifs à la rénovation du moulin et de sa capacité à produire de la farine sont notifiés. Le moulin de Montfermeil pourra produire, de la farine permettant d'alimenter la filière pain mais aussi de la vente directe à l'été, tout en préservant sa fonction patrimoniale et de partage de connaissances auprès de la population.



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▶ La transition éco-circulaire et solidaire

Le tri sélectif (bouchons, piles, vêtements, stylos...) a été mis en place dans les services municipaux mais, aussi pour les piles, bouchons et les stylos dans les écoles afin que leur recyclage et leur valorisation se fasse dans des filières adaptées situées en France. Cette démarche va se poursuivre en 2024 avec en accompagnement notamment la mise en place d'ateliers de sensibilisation, de formation et de communication (...). Cet engagement se traduit par les marchés publics avec les lots réservés aux personnes en situation d'handicap et l'introduction dans les marchés publics de clauses concernant l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.



5. Un programme d'investissement soutenu



III. Grandes orientations

5. Un programme d'investissement soutenu

1. Un programme d'investissement soutenu autour des équipements scolaires

L'année 2024 portera budgétairement les projets suivants :

1. Extension de l'école maternelle Jules Ferry provisoire suite au sinistre du chantier au mois d'avril 2023.
2. **Extension et rénovation thermique de l'école maternelle Paul Eluard :**
Création de 3 classes et d'une salle polyvalente sur les bases d'un bâtiment performant (RE2020) et avec des matériaux biosourcés.
3. **Création d'une entrée sécurisée sur le nouveau parvis piétonnier de l'école Champy**
4. **Restructuration, agrandissement et aménagements de l'école élémentaire Joliot Curie travaux pour 2nd semestre 24**
5. **Ouverture d'un centre social (mars 24)**
6. **Ouverture d'un relais petite enfance (1^{er} semestre 24)**
7. **Rénovation des couvertures du centre Moulinsart**
8. **Rénovation thermique des couvertures du tennis**



Rénovation et extension de l'école maternelle Paul Eluard | Montfermeil

III. Grandes orientations

5. Un programme d'investissement soutenu

2. La Rénovation thermique des bâtiments municipaux

Suite à la réalisation d'une étude dans le cadre du décret tertiaire, un programme de rénovation énergétique est en cours en trois phases (Etat des lieux énergétique, audits énergétiques des bâtiments, schéma directeur énergie)

En 2024, les 1ères opérations concerneront la sécurisation, les façades et les menuiseries de **l'Hôtel de Ville**, le changement des menuiseries, la réfection des couvertures et leur transformation en toiture végétalisée sur le site de **Moulinsart**.



III. Grandes orientations

5. Un programme d'investissement soutenu

3. L'Amélioration des équipements ou la création de nouveaux équipements au service des habitants

Réaménagement du parc - Villa Simon

Le projet prévoit le réaménagement du parc en espace nature et de production nourricière. Il sera ouvert au public et permettra de développer des programmes relatifs à la biodiversité.

La « rénovation » du parc permettra de retrouver son aspect d'antan et ainsi valoriser ce patrimoine. A terme la rénovation globale d'une ancienne maison de maître offrira un lieu d'accueil de la population.



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

5. Un programme d'investissement soutenu

4. Les investissements pour la voirie communale

Avec près de 70 km de voies communales, la ville poursuit ses investissements pour maintenir l'état de la voirie et adapter les schémas de circulation aux évolutions futures. Les budgets consacrés à cette politique publique s'articuleront sur la base d'un programme pluriannuel à partir de 2023 autour des projets suivants :

- **Ensemble de la ville : passage de l'éclairage public en led.**
- **Avenue Daniel Perdrigé 2024 /2025** Requalification et aménagement paysager de la voie en intégrant la gestion des eaux pluviales sur site et la circulation des vélos.
- **Avenue Jean Moulin** (automne 2024 maîtrise d'ouvrage DEA)réfection du tapis après reprise des branchements d'assainissement .
- **Avenue du général Leclerc** (en attente programmation des travaux d'assainissement par le département) programmée fin 2024.
- **Rue des Moulins**, réaménagement de la voie en zone de rencontre (piétons, cycliste, automobiliste, création de stationnement entre la rue des Moulins et la rue du Lavoir.
- **Avenue des Mésanges / carrefour Clos Roger** , aménagement paysager du carrefour et renforcement du corridor écologique entre le parc Arboretum et les coteaux de Mont Guichet (création d'un square et de jeux) .

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Cette partie dédiée aux ressources humaines se structure de la manière suivante :

- Un point sur la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;
- Des éléments autour de la durée effective du travail ;
- L'évolution de la masse salariale et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

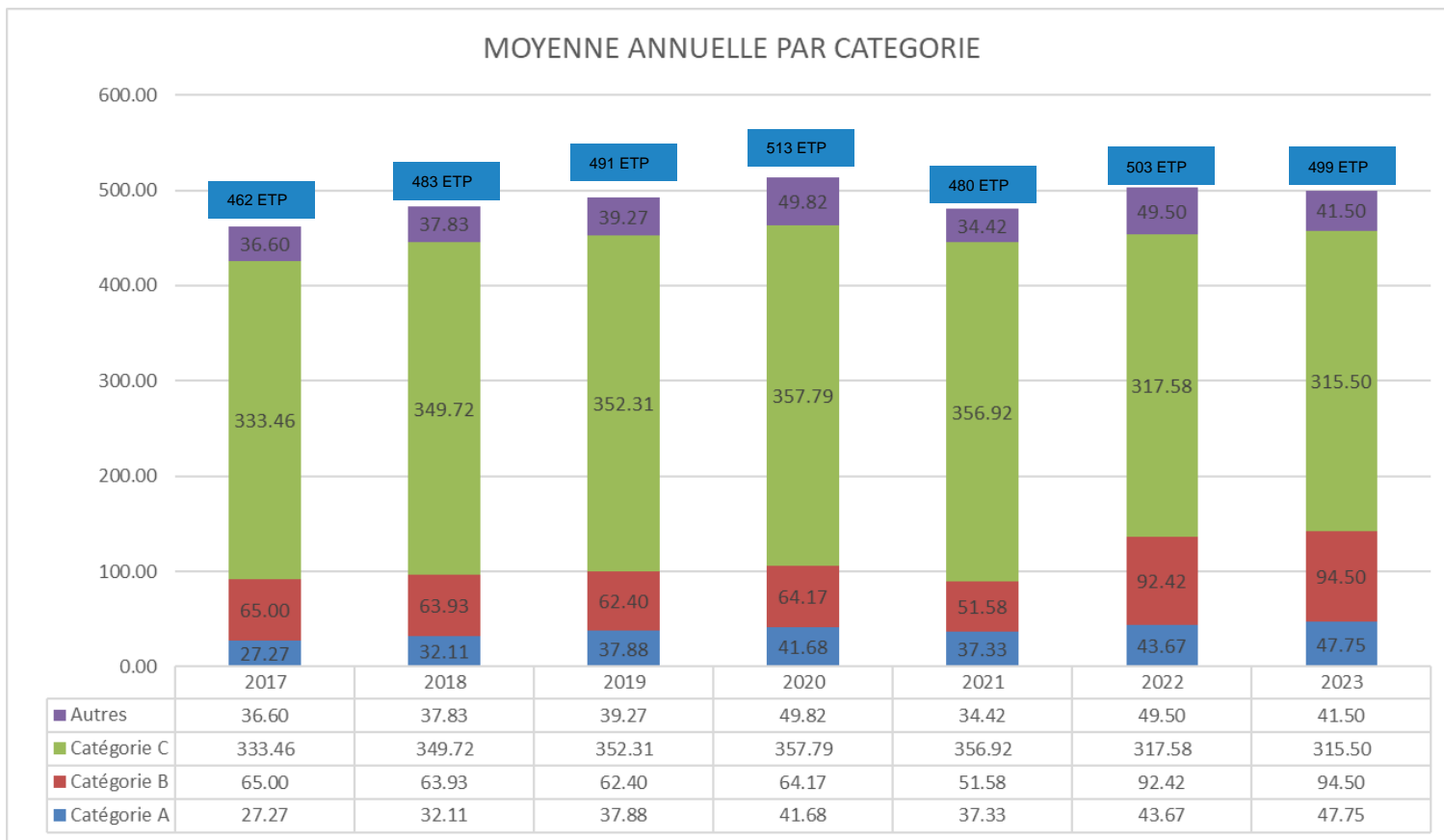
1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel



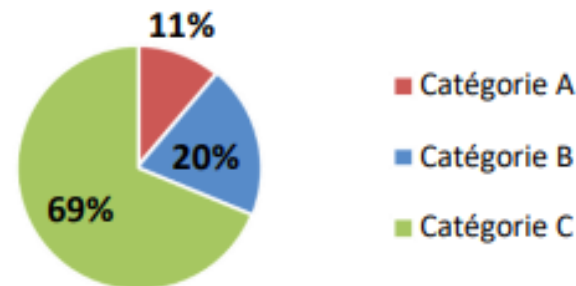
IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	20%	24%
Technique	40%	52%	44%
Culturelle	3%	1%	3%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	15%	8%	13%
Police	5%		3%
Incendie			
Animation	9%	17%	12%
Total	100%	100%	100%

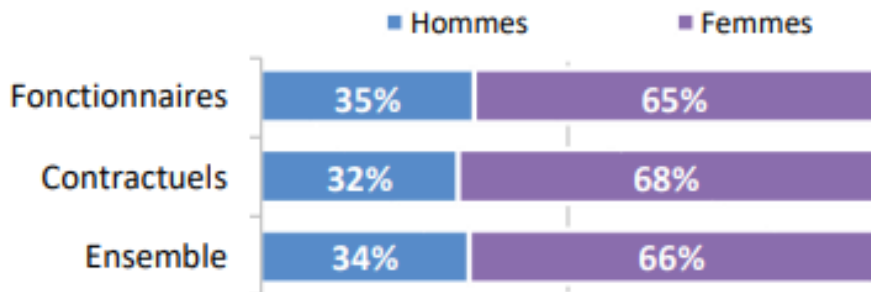
➔ Répartition des agents par catégorie



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	31%
Adjointes administratifs	14%
Adjointes d'animation	10%
Auxiliaires de puériculture	8%
Agents de maîtrise	8%

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents

Fonctionnaires	46.72
Contractuels permanents	40.33
Ensemble des permanents	44.64

Âge moyen* des agents non permanent

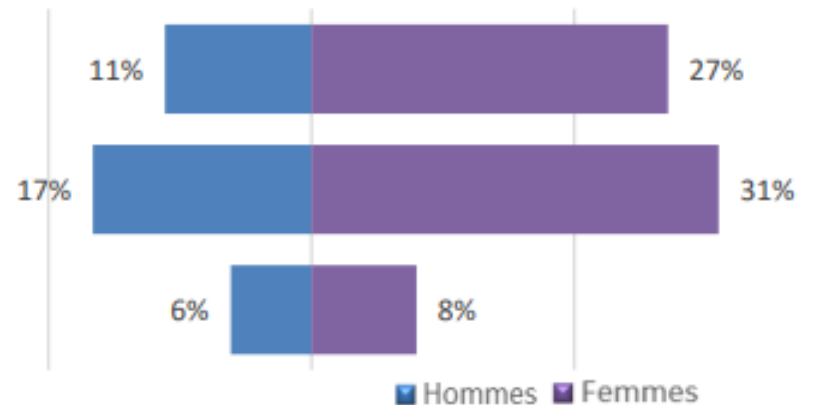
Contractuels non permanents	39.79
-----------------------------	-------

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

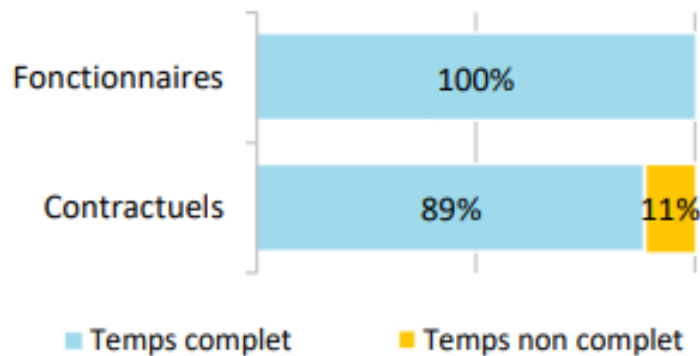
2. La durée effective de travail



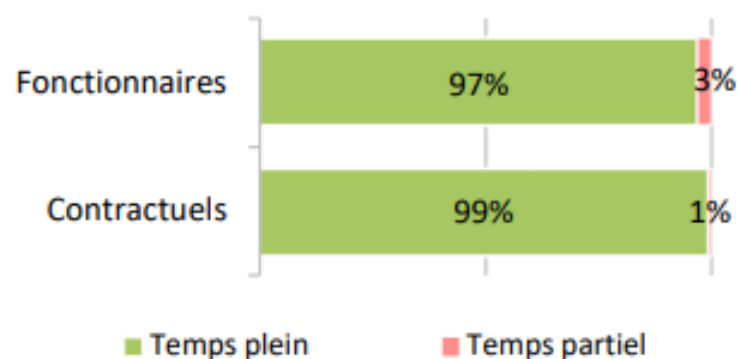
IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

2. La durée effective de travail

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La ville de Montfermeil respecte le temps de travail annuel de 1607h conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2021, et précisé dans celle du 31 mars 2022.

3. L'évolution de la masse salariale



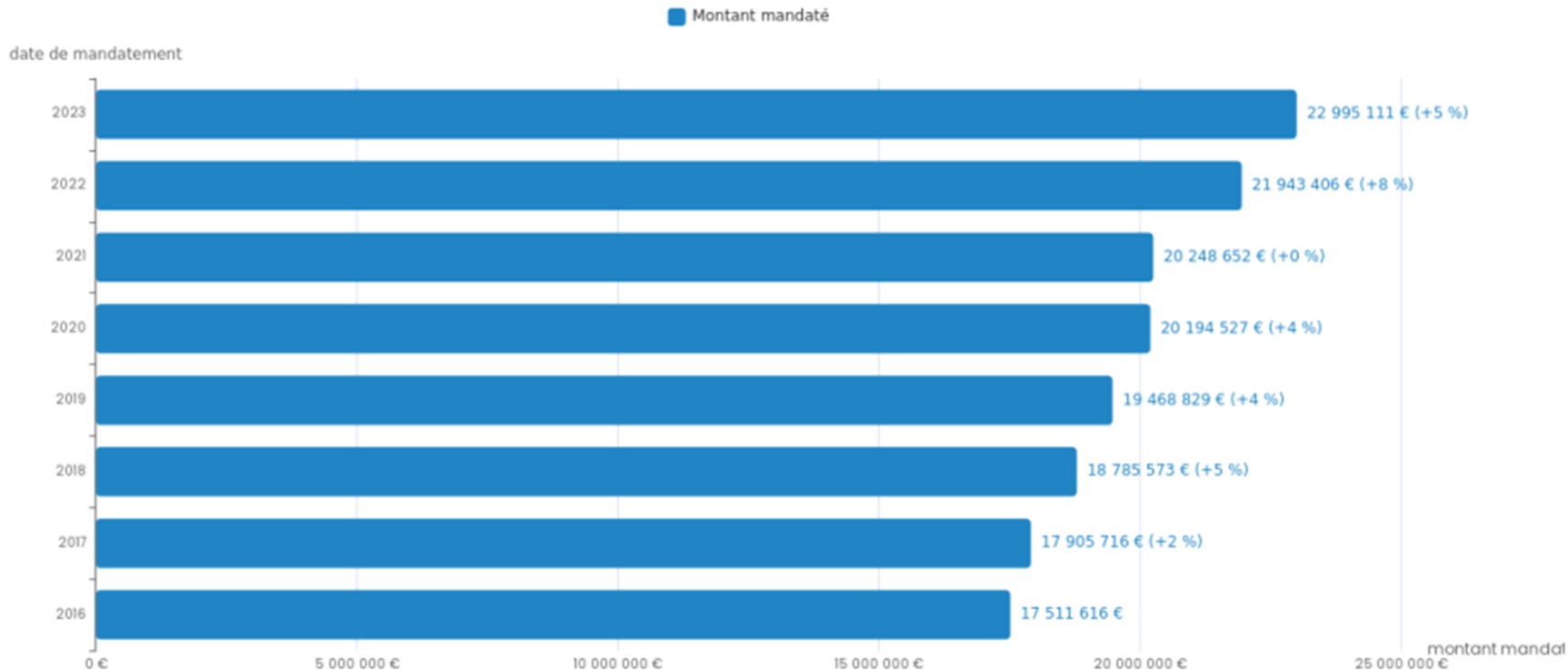
IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
093 219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

3. L'évolution de la masse salariale

Source MANTY

Evolution annuelle du 012 (source compte administratif) 



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

3. L'évolution de la masse salariale

La masse salariale des collectivités évolue selon plusieurs facteurs :

Facteurs contraignants ou exogènes :

- Éléments obligatoires de rémunération (traitement, indemnité de résidence, nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement)
- Evolutions réglementaires (indice minimal, valeur du point, mesures catégorielles, taux de charges)
- Glissement Vieillesse Technicité

Facteurs endogènes :

- Créations de postes et nouveaux services
- Heures supplémentaires et astreintes
- Valorisations de fonctions

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

3. L'évolution de la masse salariale

Les heures supplémentaires, effectuées au-delà du temps normal de travail, ont évolué de façon significative depuis quelques années, de par l'augmentation des besoins des services, mais également suite à divers évènements tels que les émeutes de juin 2023.

Les heures supplémentaires rémunérées étant calculées sur les indices de rémunération des agents, les revalorisations indiciaires entraînent donc une augmentation de leur coût pour la collectivité.

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

3. L'évolution de la masse salariale

GLISSEMENT VIEILLESSE TECHNICITE : masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents à effectif constant.

Population concernée :

- Titulaires et contractuels indiciaries.
- Présents en continu sur une période de 24 mois.

GVT indiciaire : évolution constatée des indices moyens majorés

GVT rémunération brute : évolution constatée des rémunérations brutes

GVT rémunération permanente : évolution constatée des rémunérations permanentes (TI, IR, NBI, SFT)

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
093219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

3. L'évolution de la masse salariale

GVT		2020	2021	2022	2023
Indiciaire	Fonctionnaires	1,94%	2,38%	1,91%	2,37%
	Contractuels indiciaires	0,55%	1,49%	2,60%	3,33%
Rémunération brute	Fonctionnaires	2,62%	3,70%	4,91%	4,23%
	Contractuels indiciaires	0,19%	2,74%	4,47%	5,76%
Rémunération permanente	Fonctionnaires	2,24%	2,03%	2,58%	4,60%
	Contractuels indiciaires	0,56%	1,10%	3,14%	5,81%

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

3. L'évolution de la masse salariale

Une augmentation réglementaire de la masse salariale

Les nombreuses mesures réglementaires de ces dernières années ont un impact important sur l'augmentation structurelle de la masse salariale des collectivités territoriales.

En effet, le seul indice minimal de la fonction publique a augmenté de plus de 18% entre le 1^{er} février 2017 et le 1^{er} janvier 2024.

- 01/02/17 indice minimal 309 (4,68 €)
- 01/01/19 Indemnité différentielle jusqu'à l'IM 324
- 01/02/19 Passage en catégorie A des EJE et ASE (70 345 € en 2019)
- 01/01/20 Indemnité différentielle jusqu'à l'IM 329
- 01/01/21 Indice minimal 330
- 01/04/21 Indice minimal 332
- 01/10/21 Indice minimal 340
- 01/01/22 Reclassement indiciaire catégories C, indice minimal 343, gratification d'ancienneté, passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture, indemnité inflation (517 224 € en totalité pour 2022)
- 01/05/22 Indice minimal 352
- 01/07/22 Augmentation point d'indice de 3,5 % (302 006 €)
- 01/09/22 Revalorisation des catégories B (5 230 € en 2022)

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

3. L'évolution de la masse salariale

Evolutions de carrière	2022	2023
Avancements d'échelon	284	145
Avancements de grade	29	31
Promotions internes favorables CIG	1	3

Le nombre important d'avancements d'échelon en 2022 s'expliquait par la bonification d'ancienneté attribuée aux agents de catégorie C.

Les sessions de promotions internes sont organisées par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, et les cadres d'emplois concernés sont différents d'une année sur l'autre (rédacteurs en 2022, assistants de conservation du patrimoine et attaché en 2023).

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
093-219300473-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

3. L'évolution de la masse salariale

Les mesures initiées en 2022 ont coûté sur 2023 en année pleine :

- 604 012 € pour la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022
- 15 691 € pour la revalorisation des agents de catégorie B au 1^{er} septembre 2022

A cela s'ajoute les nouvelles mesures effectives en 2023 :

- 01/01/23 Indice minimal 353
- 01/05/23 Indice minimal 361 : 74 576 € sur 2023
- 01/07/23 Augmentation point d'indice de 1,5 % (4,92 €) : 136 636 € sur 2023 et 272 910 € sur 2024
- 01/07/23 revalorisation indiciaire sur le bas des grilles : 58 854 € sur 2023 et 120 265 € sur 2024

Pour ce qui concerne les Avantages en nature, cet avantage est estimé de façon forfaitaire et donne lieu à cotisation et imposition.

Pour l'année 2023, 24 agents ont bénéficié d'un avantage en nature logement, logés par nécessité de service, pour un montant global de 65 773,33 €.

Et au 1^{er} janvier 2024, gain de 5 points d'indices pour tous les agents, estimé à 203 354 €

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

3. L'évolution de la masse salariale

Une modernisation assumée et contrôlée de l'administration communale sur des missions stratégiques

Au-delà des augmentations réglementaires, notre masse salariale a également porté la réorganisation de l'administration qui s'est fortement accélérée depuis 2022 et sur 2023, avec des créations de postes et/ou des recrutements durant 2023 :

- Pôle Technique (Direction de l'Environnement, Propreté urbaine)
- Pôle Ressources (Direction des Systèmes d'Information, Chargé de financements externes, Ressources Humaines)
- Direction des Affaires Culturelles (chargés de médiation culturelle, responsable de médiathèque)
- Direction des Politiques Educatives (Renforcement des pôles scolaire, enfance et restauration)
- Petite Enfance (extension des structures en matière de capacités d'accueil et coordination)
- Renforcement du Pôle animations commerciales
- Ouverture du Centre Social

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

3. L'évolution de la masse salariale

Une évolution de la masse salariale anticipée sur 2024

- Elections européennes : 40 000 €
- Hausses de cotisations : 100 000 €
- Nouveaux projets 2024 : 850 000 €
- Surcoût 2023 en année pleine des nouveaux besoins : 515 000 €
- 5 points d'indices pour tous les agents : 203 354 €

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

3. L'évolution de la masse salariale

Nouveaux projets et besoins 2024

- Schéma directeur pluriannuel des systèmes d'information avec 1 chargé de projet et des renforts dans les services concernés
- Ouverture du Centre social composé de 4 agents dont la directrice déjà recrutée
- Ouverture du Parking nécessitant 3 ASVP supplémentaires pour le stationnement et la brigade verte
- Ouverture du Relai Petite Enfance avec une responsable
- Développement de la nouvelle Direction du Développement Durable et de la Transition Energétique
- Renfort équipes petite enfance
- Restauration
- Assistant administratif Commerce
- Juriste
- Directeur Prévention et Tranquillité publique

V. Stratégie financière

1. Objectifs financiers de la Collectivité



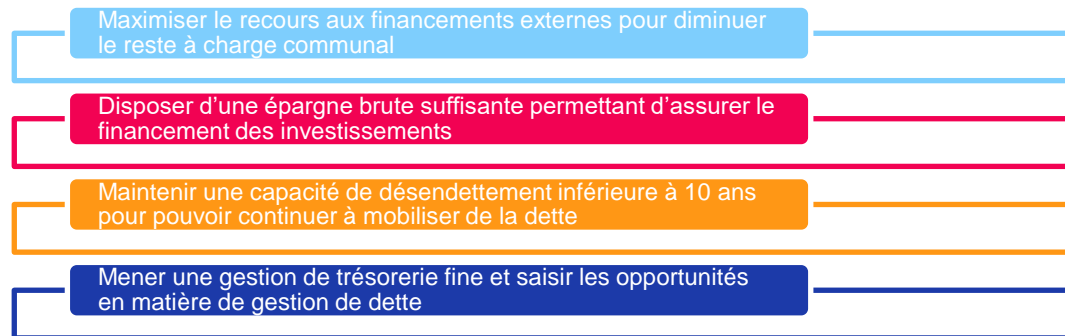
V. Stratégie financière

1. Objectifs de la collectivité

- Disposer d'une situation financière pérenne et soutenable

A l'aune des éclairages présentés précédemment, l'objectif de préservation de la santé financière de la Ville garde tout son sens.

La stratégie financière de la ville se fonde sur 4 piliers :



2. Orientations budgétaires pour 2024



V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024

A-Dépenses de fonctionnement

▷ Flux financiers vers l'EPT GPGE (chapitre 65)

La détermination du FCCT pour 2024 se fonde (hors évolution de périmètre) sur les éléments suivants :

FCCT SOCLE						
	Quote-part	Socle 2022	Evolution bases fiscales 2023	Evolution bases fiscales 2024	Montant 2023	Montant 2024
Part qui suit l'évolution des bases	0.7012	2 840 325.00 €	7.10%	3.90%	2 133 042.04 €	2 216 230.68 €
Part qui ne suit pas l'évolution des bases	0.2988	2 840 325.00 €	0.00%	0	848 689.11 €	848 689.11 €
TOTAL					2 981 731.15 €	3 064 919.79 €

FCCT COMPETENCES				
Compétences 2022	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024
76 334.00 €	7.10%	3.90%	81 753.71 €	84 942.11 €

FCCT NOUVELLES COMPETENCES				
clect	Evolution bases 2023	Evolution bases 2024	Montant 2023	Montant 2024
54 650.00 €	7.10%	3.90%	29 265.08 €	48 650.26 €

	2023	2024
TOTAL	3 092 749.94 €	3 198 512.16 €

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024

A-Dépenses de fonctionnement

▷ Dépenses de personnel

La prévision en matière de dépenses de personnel sera de 24.6 M€, la réalisation de masse salariale pour l'exercice 2023 se situant à 23 M€. Cette prévision tiendra compte de l'effet sur une année complète de l'augmentation du point d'indice, des mesures de revalorisations de grilles actées au cours de l'année passée et des effets pleins de recrutements passés et à venir.

▷ Subventions

L'estimation du montant de la C.L.E.C.T. pour 2024 est de 3.2 M€ et intègre la revalorisation des bases fiscales qui s'applique au montant de F.C.C.T. La contribution à la B. S. P. P. (750k€) est prévue en évolution de 30K€.

▷ Autres dépenses de fonctionnement

La prévision budgétaire des charges à caractère général de 12.9 M€ s'inscrira au-delà du budget primitif 2023 de 0.4 M€. Ce volume intègre le renforcement de la politique de propreté urbaine de 0.7 M€ vs N-1 (marché sur une période de 12 mois ayant démarré fin 2023), ainsi que des études urbaines à concurrence de 0.4 M€, la conduite du plan de transformation informatique de 0.2 M€, l'ouverture de services publics relais petite enfance et centre social pour 0.1 M€. A noter que les dépenses liées à la restauration collective augmenteront de +0.7 M€ vs BP 2023 pour prendre la diminution de la contribution au SIVU CMRD au titre la réinternalisation de la facturation sur une année complète. Au regard des éléments précités, cette donnée traduit dans les faits une limitation des dépenses. Enfin, le budget relatif aux fluides continuera de représenter une part significative du budget de fonctionnement avec tous les aléas d'une réglementation erratique.

A noter que les ajustements de provisions pour risques ne sont pas valorisés à ce stade et le seront sur une prochaine étape budgétaire.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024

B-Recettes de fonctionnement

▷ Concours de l'Etat

La commune prévoit les dotations de l'Etat pour le budget 2024 (voir ci-contre) :

A noter la très faible progression des dotations de l'Etat en raison de la réforme du potentiel financier.

Par mesure de prudence, la dotation politique de la ville qui sera notifiée en 2024 ne fait pas l'objet d'une inscription budgétaire.

	Montant 2022 en M€	Montant 2023 en M€	Montant 2024 en M€
Dotation forfaitaire	3 425	3 434	3443
DSU	5 134	5 258	5377
DNP	711	689	649
FSRIF	2 363	2 258	2093
TOTAL	11 633	11 638	11 562

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024

B-Recettes de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

▷ Fiscalité directe locale

La fiscalité devrait évoluer sous l'impulsion des bases d'imposition des locaux d'habitation qui est fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-2 à novembre N-1 (l'article 1518 bis du code général des impôts). Cette revalorisation sera de 3.9% ce qui devrait contribuer à augmenter les recettes de l'ordre de 1.2 M€.

La recherche de l'équilibre budgétaire en section de fonctionnement questionne le maintien des taux de taxe foncière :

- ✓ La dernière augmentation de TF, TFB, TFNB s'était produite en 2015 (taux qui avait évolué alors de +2.5 points) (Cf. p32). Les dispositions de gestion prises par la commune ont permis ensuite de revenir dès 2019 au taux d'origine de la taxe foncière (16.22%) ; la taxe d'habitation devant par ailleurs disparaître.
- ✓ Le taux actuel de la commune de Montfermeil **est le 5^{ème} plus faible du Département avec un taux de 32.51%** quand le 1^{er} Vaujours a un taux de 23.97% et le dernier (40^{ème}) Bobigny a un taux de 49.92% **et génère le 2^{ème} produit par habitant (387€/an/hab) le moins important de la Seine-Saint-Denis** quand le 1^{er} Clichy-sous-Bois perçoit 307€/an/hab et le dernier (40^{ème}) Tremblay-en-France perçoit 1550€/an/hab et ce, alors que la population est demandeuse de services publics ;
- ✓ Les effets exogènes qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement se multiplient : évolution du point d'indice, refonte des grilles, inflation pesant sur l'ensemble des marchés publics de la commune et plus particulièrement les fluides ;
- ✓ L'épargne dégagée par la section de fonctionnement est le premier levier de financement de la section d'investissement. Ainsi, le recours à l'emprunt doit être contenu car les taux sont dissuasifs et les intérêts viennent grever les dépenses de fonctionnement (ainsi par exemple un prêt d'un montant d'1 million d'euros sur 20 ans coûte 437 000€ d'intérêts ; ne pas avoir à emprunter 1M€ sur 20 ans c'est économiser 437 000€).

Malgré des actions visant à renforcer la gestion rigoureuse de la commune et au regard des effets précités , il est envisagé une augmentation des taux de fonciers bâtis afin de parvenir à l'équilibre budgétaire et maintenir une capacité à investir.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

En synthèse, les opérations qui s'inscrivent dans une autorisation de programme sont les suivantes :

Programme
bâtiments



Equipements scolaires / loisirs

- Rénovation de l'école maternelle Paul Eluard
- Réfection de la toiture du centre de loisirs Hergé-Moulinsart



Réimplantation des services municipaux

- Réhabilitation de la maison Simon



Autres bâtiments

- Création d'un tiers lieu numérique
- Création d'une salle de musculation au complexe sportif Henri Vidal
- Réfection de la toiture et des façades du Club de Tennis

Programme voirie



Voirie

- Rénovation de la rue Daniel Perdrigé
- Eclairage public

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

Ces opérations conduisent à une planification prévisionnelle des dépenses de la manière suivante :

PROGRAMME	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	Montants des Crédits de paiement CP			
		2023	2024	2025	2026
BATIMENT	8 444 000 €	300 000 €	3 478 000 €	4 359 000 €	307 000 €
VOIRIE	9 071 640 €	120 000 €	5 308 640 €	3 283 000 €	360 000 €
	17 515 640 €	420 000 €	8 786 640 €	7 642 000 €	667 000 €

D'autres opérations pluriannuelles pourront intégrer ce dispositif selon l'avancée des réflexions sur les chantiers à mener et les opportunités de financement.

Les **recettes d'investissement** prévues au budget primitif concernent essentiellement le FCTVA (1.4M€) et la taxe d'aménagement (250K€). Les subventions d'investissement relatives à des opérations d'équipement lancées seront reportées au titre de la clôture annuelle des comptes de l'exercice 2023 et ne font donc pas l'objet d'une inscription au budget primitif.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024

D-Equilibre du budget primitif

L'équilibre du budget primitif en section de fonctionnement est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	ROB 2024 EN K€	Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	ROB 2024 EN K€
DEPENSE	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		RECETTE	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12952		011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24560		012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	300
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	30		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	146
	022	DEPENSES IMPREVUES	0		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4324		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2600		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3309
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5492		73	IMPOTS ET TAXES	5517
	66	CHARGES FINANCIERES	561		731	FISCALITE LOCALES	28277
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12540
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0		76	PRODUITS FINANCIERS	2
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
					78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0
DEPENSE			50541	RECETTE			50541

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024 D-Equilibre du budget primitif

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

L'équilibre du budget primitif en section d'investissement est le suivant :

Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	ROB 2024 EN K€	Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	ROB 2024 EN K€
DEPENSE	020	DEPENSES IMPREVUES	0	RECETTE	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	146		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4324
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4257		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0
	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2600
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	4257
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4126		10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1650
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1949		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1685
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	145		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	19014
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11528		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11379		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0
	26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	0		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1000
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1000		45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0		45412	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	200
	4541	TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS (N? OPE)	0		4542	TRAVAUX POUR COMPTE TIERS (N? D'OPE)	0
	45411	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	200		4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	0
	4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	0				
DEPENSE			34730	RECETTE			34730

Au regard des éléments de contexte évoqués ci-dessus, et compte tenu des hypothèses de travail présentées, l'équilibre du budget serait assuré par un virement de section de 4.3M€. L'emprunt d'équilibre avant reprise des résultats après le vote du compte administratif 2023 serait donc de 19M€ nonobstant pour le limiter bien davantage, la notification de toutes les subventions demandées et en cours d'instruction.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2024

D-Equilibre du budget primitif

Les principales opérations prévues au budget primitif en section d'investissement sont les suivantes :

- les travaux de refonte de l'éclairage public,
- le démarrage des travaux de rénovation de la rue Daniel Perdrigé,
- les travaux d'extension des écoles Curie (élémentaire), Paul Eluard (maternelle) et Ferry (maternelle),
- le démarrage de la réfection des toitures du centre de loisirs Hergé-Moulinsart et du Club de Tennis,
- la création d'une salle de musculation au sein du complexe sportif Henri Vidal,
- l'aménagement du square 32 rue Paul Bert (square nouveau),
- les travaux de sécurisation et de rénovation thermique de l'Hôtel de ville,
- les études relatives à la requalification du pavillon Simon,
- le démarrage de l'opération du tiers lieu numérique,
- la rénovation thermique de la salle de danse.

Ces inscriptions seront revues et complétées lors du budget supplémentaire c'est-à-dire après affectation des résultats de l'exercice 2023.

3. Orientations budgétaires pour 2024 – budget annexe parking souterrain



V. Stratégie financière

3. Budget annexe relatif au parking souterrain

Par délibération du 23/11/2023, la commune a acté de la création d'un budget annexe relatif au parking souterrain. Au stade de ce débat, les formalités administratives relatives à l'ouverture physique de cet équipement sont toujours en cours. Ainsi, un certain nombre de données ne sont à ce stade pas stabilisées. Par ailleurs, l'ouverture physique interviendra au cours du second trimestre de l'année 2024.

Les prévisions budgétaires par chapitre (qui restent à consolider) sont les suivantes :

Le chapitre 011- Charges à caractère général intègrera (54K€ HT) :

-les frais relatifs au nettoyage du parking, les frais relatifs au système billettique, les fluides, les vérifications techniques annuelles, contrats de maintenance et de réparation, les fournitures, les taxes ...

Le Chapitre 70-Produits des services (54K€ HT) et des domaines comportera :

-les recettes relatives au stationnement et abonnements. A noter que la collectivité a minoré volontairement la fréquentation attendue pour ne pas conduire à une surestimation des recettes sur une première année d'exercice.

Le parking souterrain sera mis à disposition du budget annexe par le biais d'un compte de liaison (comptes 181*). Il est attendu plus de précisions du comptable public sur l'incidence de l'ensemble des écritures comptables. Au regard de l'imputation comptable définitive de l'équipement (21318), il n'est pas attendu d'amortissements de l'équipement en tant que tel.

L'ensemble des prévisions budgétaires seront donc précisées dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice 2024.

4. Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement



V. Stratégie financière

4. Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'article 16 de la loi de finances prévoit que les collectivités territoriales contribuent à l'effort du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Il est ainsi attendu une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 0.45 à 0.5 points inférieure à l'inflation estimée.

Pour rappel, l'évolution attendue en % est la suivante :

Evolution annuelle en %	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (évolution en valeur)	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Dépenses de fonctionnement (évolution en volume)	0,00%	-0,50%	-0,50%	-0,45%	-0,45%

La collectivité a pris connaissance de ces objectifs et s'emploiera à les mettre en œuvre à compter de l'exercice 2025 dans la mesure où sur l'exercice 2024 les effets exogènes relatifs à la masse salariale continueront de peser sur les comptes de la commune (points d'indice, taux de cotisations, reclassements...).

	Compte administratif 2022	Prévisionnel 2023 non consolidé	Budget prévisionnel 2024	Objectif 2025	Objectif 2026	Objectif 2027
Dépenses réelles de fonctionnement	37 904 487.71 €	42 236 203.34 €	43 616 412.07 €	44 270 658.25 €	44 846 176.81 €	45 429 177.11 €
Evolution entre N et N-1			3.3%	1.5%	1.3%	1.3%

En ce qui concerne, le budget annexe du parking souterrain, ces objectifs seront précisés après une année de réalisation.

5. Plan d'optimisation de ses ressources financières et de ses moyens



V. Stratégie financière

5. Plan d'optimisation de ses ressources financières et de ses moyens

Dans un contexte de baisse projetée des dotations, d'effets exogènes qui s'accompagnent d'une augmentation de dépenses à la collectivité (augmentation des prix des fluides, mesures salariales, inflation...), la collectivité doit pour pouvoir répondre aux enjeux d'un service public de qualité et de proximité, s'engager dans un plan d'optimisation de ses ressources financières et de ses moyens.

Ce plan reposera 4 axes :

1^{er} axe : Renforcer l'efficacité du processus achat

2^{ème} axe : Moderniser les processus administratifs

3^{ème} axe : Renforcer nos actions sur les recettes

4^{ème} axe : Contenir la masse salariale

Ce plan est décliné en 47 actions.

Une comitologie sera associée à ce programme de travail :

- un comité de pilotage composé du DGS, DGA Ressources, Direction financière, Maire et Elu aux finances
- chaque axe sera sous la gouvernance d'un comité technique composé d'un DGA, d'un élu référent, de la direction financière, de la DGA ressources et des référents de chaque action.

V. Stratégie financière

5. Plan d'optimisation de ses ressources financières et de ses moyens

Contenir la masse salariale, notamment :

En concertation :

- Questionner les rythmes de travail, l'organisation du travail et les astreintes ;
- Maîtriser les heures supplémentaires ;
- Introduire plus de polyvalence et de mutualisation.

Processus achat:

- Revoir le périmètre de certains baux et contrats ;
- Augmenter progressivement la part des marchés publics pour disposer de tarifs négociés ;
- Renforcer encore nos procédures de mise en concurrence

Renforcer nos actions sur les recettes :

- Renforcer la visibilité de la cellule financements externes (investissements) ;
- Toute dépense d'investissement doit nécessiter systématiquement la recherche d'une subvention au préalable ;
- Poursuivre la recherche de subventions pour les actions en fonctionnement ;
- Ajuster les politiques tarifaires (quand cela sera nécessaire).

Socle de modernisation des processus informatiques, administratifs et financiers notamment :

- S'appuyer sur les fonctionnalités de la dématérialisation pour revoir les processus et les rendre plus efficaces ;
 - Renforcer les procédures administratives et financières (économie, opportunité ...) ;
 - Partager davantage une culture de gestion ;
 - Renforcer le contrôle de gestion.

VI. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune (Données 2022)

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

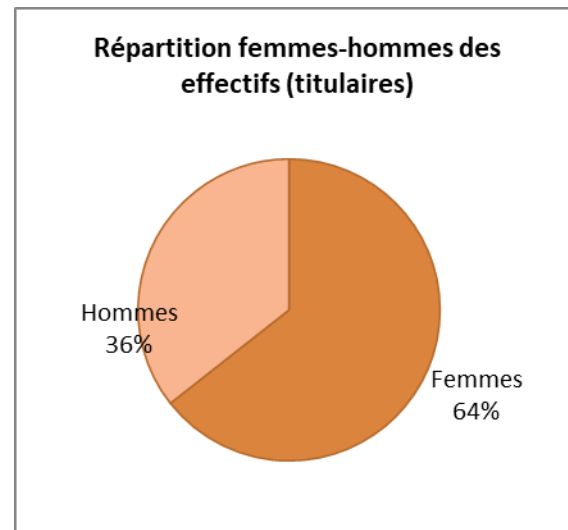
L'article L2311-1-2 du CGCT dispose que dans les communes de plus de 20000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, pour les titulaires, avec 64 % d'agents féminins au sein de la collectivité

Titulaires	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	69	7	76
filière technique	51	68	119
filière animation	17	12	29
filière culturelle	8	2	10
filière sociale	8	0	8
filière médico-sociale	33	0	33
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	2	2
filière police municipale	2	13	15
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	188	104	292

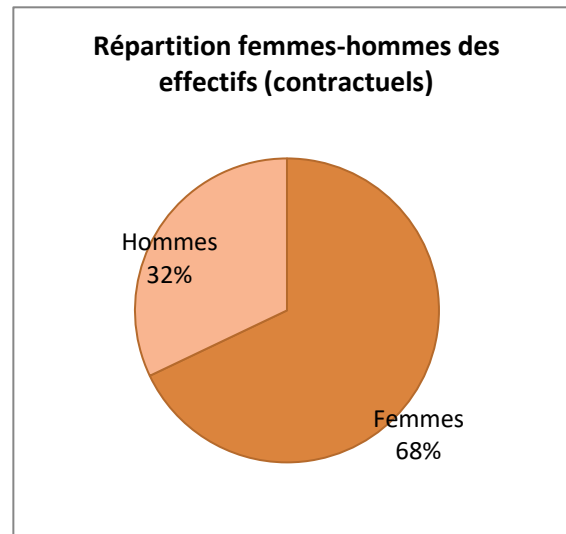


V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, pour les contractuels sur emplois permanents, avec 68 % d'agents féminins au sein de la collectivité :

Contractuels permanents	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	20	10	30
filière technique	55	25	80
filière animation	15	13	28
filière culturelle	1	1	2
filière sociale	3	0	3
filière médico-sociale	13	0	13
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	1	2	3
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	108	51	159

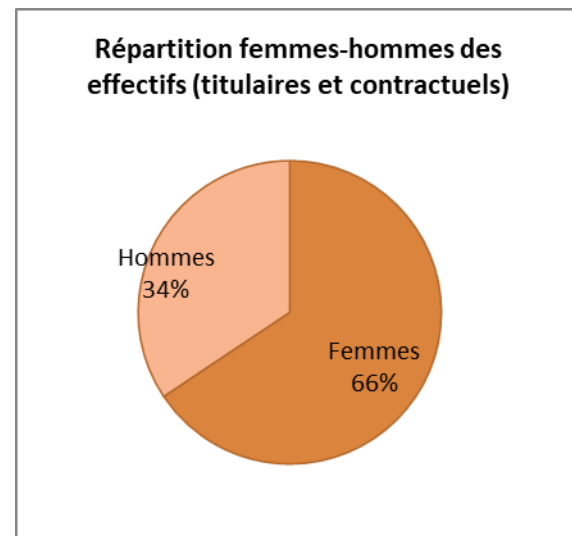


V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Part des femmes et des hommes par filière : Une forte féminisation de l'effectif, tant pour les titulaires que pour les contractuels sur emplois permanents, avec 66 % d'agents féminins au sein de la collectivité :

Titulaires et contractuels	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
filière administrative	89	17	106	84%	16%
filière technique	106	93	199	53%	47%
filière animation	32	25	57	56%	44%
filière culturelle	9	3	12	75%	25%
filière sociale	11	0	11	100%	0%
filière médico-sociale	46	0	46	100%	0%
filière médico-technique	0	0	0	0%	0%
filière sportive	1	4	5	20%	80%
filière police municipale	2	13	15	13%	87%
filière incendie secours	0	0	0	0%	0%
TOTAL	296	155	451	66%	34%

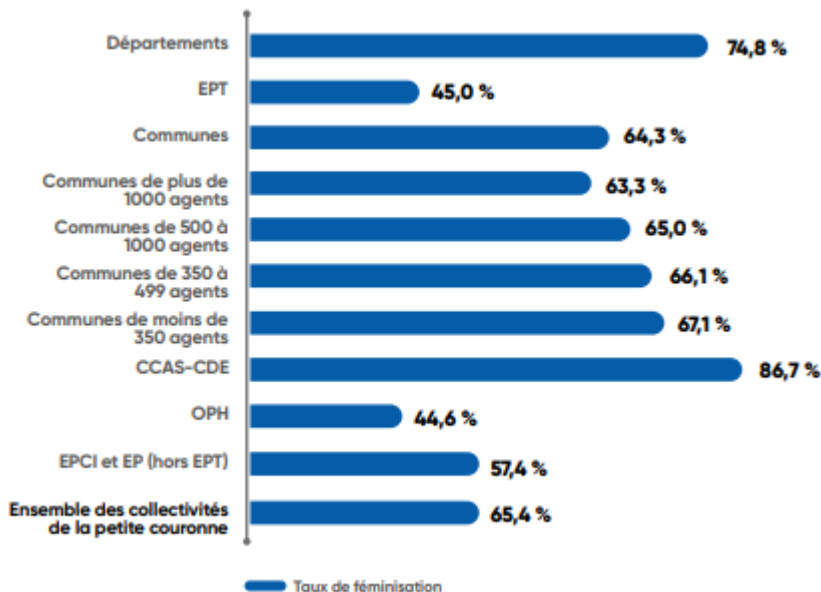


V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Une féminisation qui correspond à la répartition au sein de la petite couronne, et supérieur du niveau national :

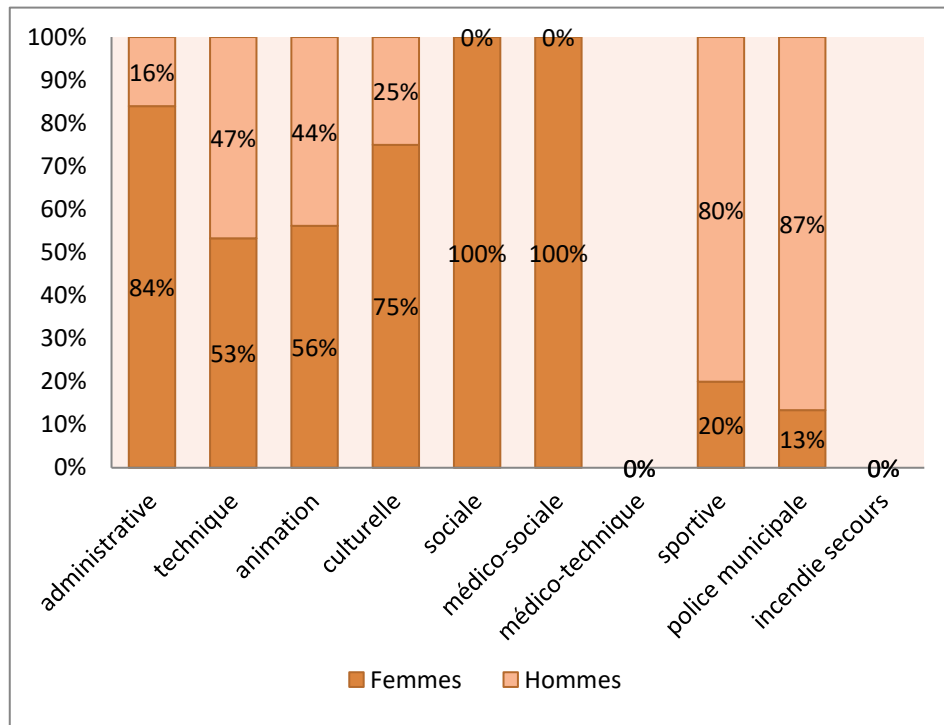
Répartition par genre des agents des collectivités de la petite couronne



**1 009 800 AGENTS
DANS LES COMMUNES**
61 % de femmes

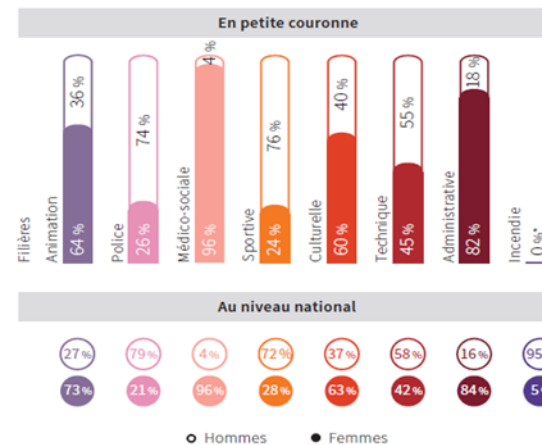
V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune



► Une faible mixité des filières

Répartition par genre selon la filière



* La filière incendie n'est pas représentée en petite couronne

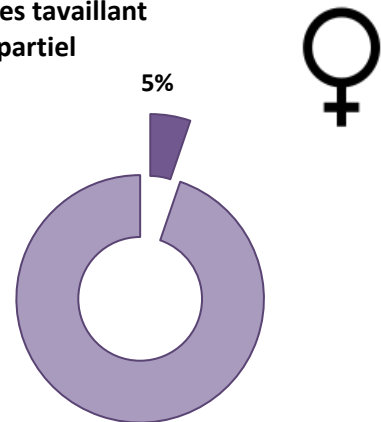
V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

- ▷ 100 % des demandes de travail à temps partiel concernent des femmes.

Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	6	0
	Temps complet	32	13
	Total	38	13
Catégorie B	Temps partiel	3	0
	Temps complet	65	16
	Total	68	16
Catégorie C	Temps partiel	7	0
	Temps complet	192	117
	Total	199	117
Total toutes catégories	Temps partiel	16	0
	Temps complet	289	146
	Total	305	146

Part des femmes travaillant à temps partiel

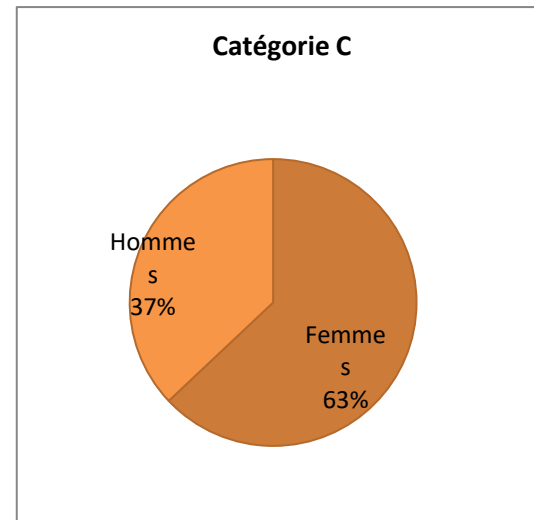
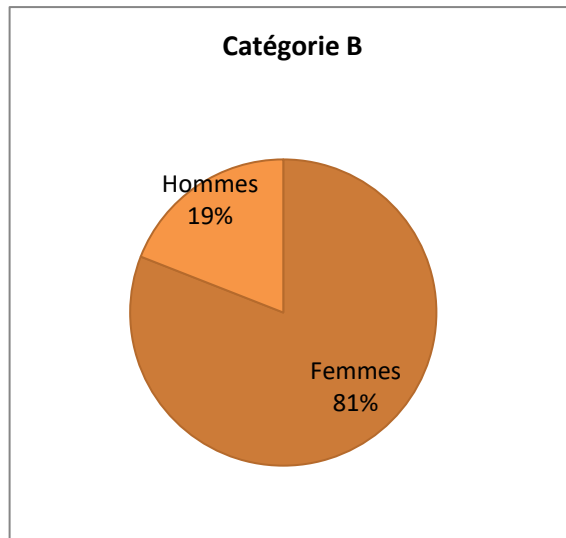
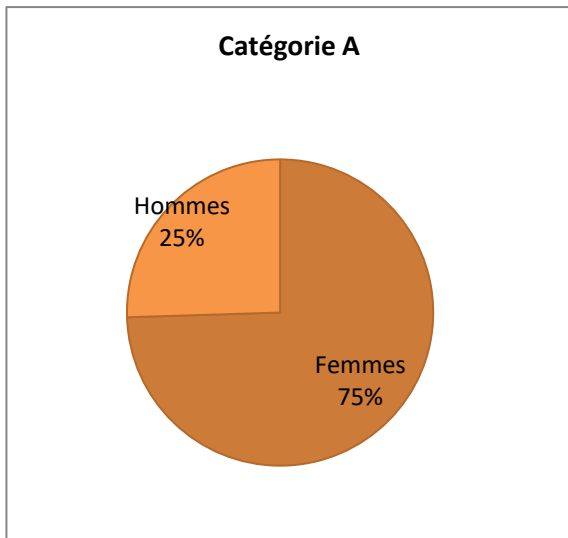


V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

▷ Répartition par catégories

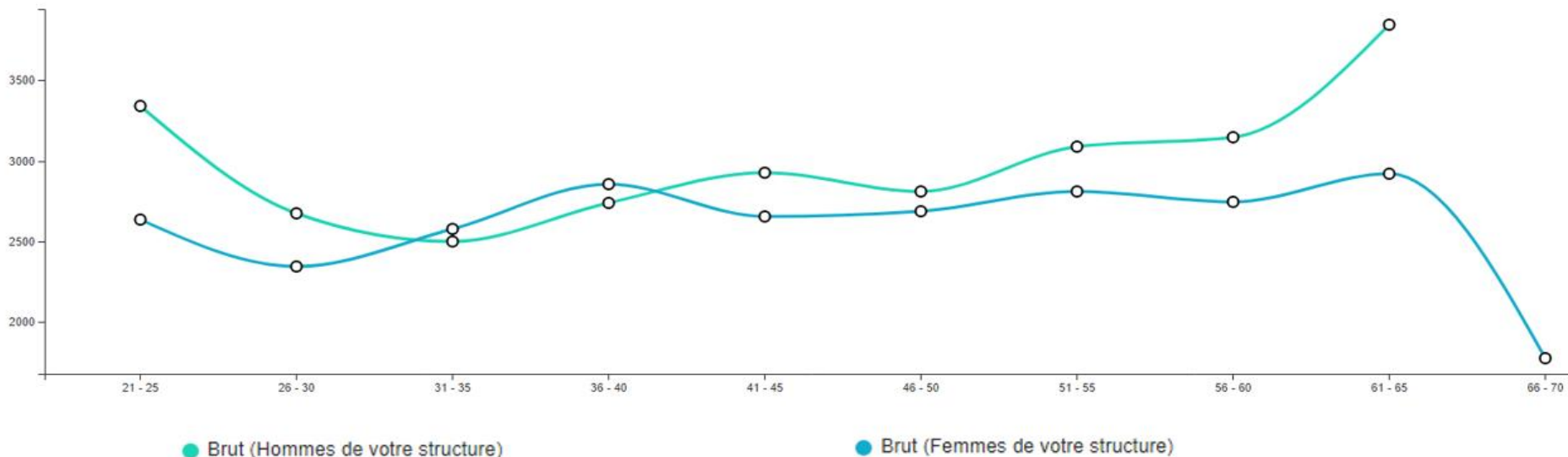
	Femmes	Hommes
cat A	38	13
cat B	68	16
cat C	199	117



V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

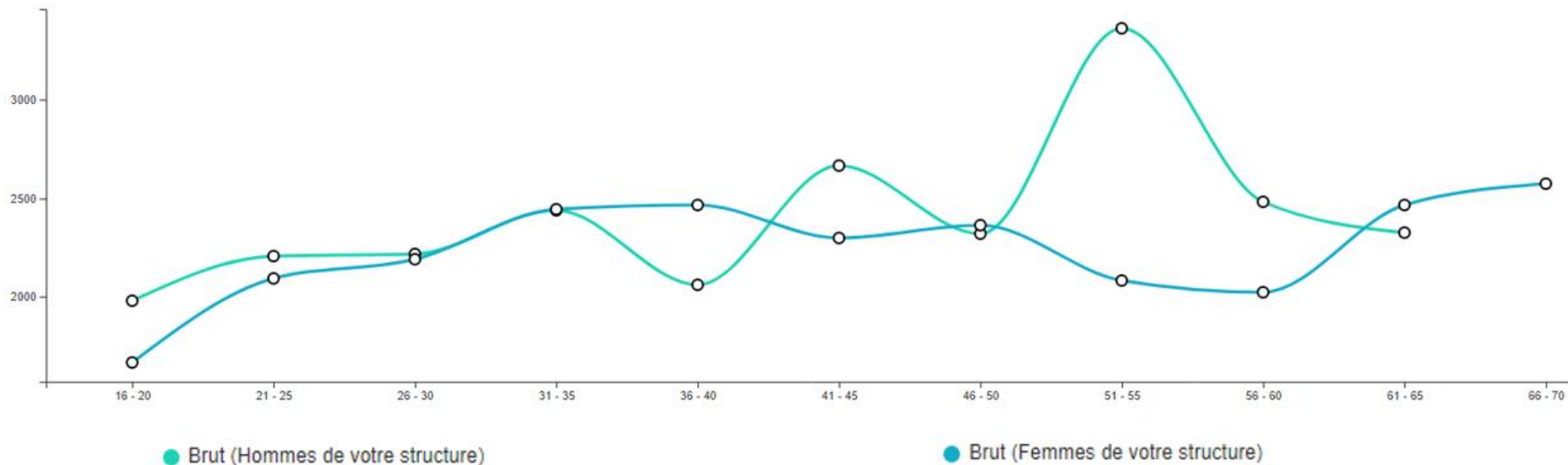
Comparaison des rémunérations Femmes / Hommes du profil Titulaire CNRACL en déc. 2022



V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Comparaison des rémunérations Femmes / Hommes du profil Contractuel indiciaire mensualisé en déc. 2022



2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune



V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.1 Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toutes les actions proposées

Les actions indiquées ci-après illustrent la volonté municipale en matière de mixité, ces dernières sont détaillées dans les pages qui suivent :

ACTIONS	2021		2022		2023	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Cours de Français (portage EPT-DEFI)	80	10	123	5	126	4
Parenthèse famille	400	100	300	80	280	30
Actions convivialité	700	200	613	495	782	342
Chantiers Éducatifs	0	12	4	14	6	21
Programmation Violences Faites aux femmes	230 femmes – 30 hommes		940	260	242	25

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.1 Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toutes les actions proposées

Cours de français : A travers l'apprentissage du français, il s'agit de donner les bases pour permettre aux stagiaires d'avoir une autonomie dans la vie quotidienne et d'impulser une ouverture d'esprit vers la société française. Les horaires sont adaptés plus particulièrement au rythme des mères de famille et de leurs obligations familiales.

Parenthèse famille : Proposer une semaine d'actions aux familles montfermeilloises afin de renforcer les liens entre les professionnels et les parents, d'offrir des temps de jeux parents-enfants, de valoriser les savoirs des professionnels du territoire mais aussi des espaces d'informations sur diverses thématiques.

Actions convivialité : Les actions de « convivialité » vise à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale sur le quartier prioritaire.

Chantiers éducatifs : Cette action répond aux besoins de formation, de découverte du monde du travail, d'inscription dans les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi pour des jeunes (18-25 ans), de sensibilisation au cadre de vie, de tisser du lien avec des enfants, tout en réalisant une action d'utilité locale.

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.2 Programmation autour des violences faites aux femmes 2023 :

- 8 mars 2023 : Journée Internationale des droits des femmes : après midi débat avec les associations partenaires et service de la Ville : les préjugés sur la place des femmes et l'évolution du droit des femmes
Atelier Self-Défense à l'initiative de la Police Municipale, avec le soutien de la Police Nationale, d'une sophrologue et de la Maison de Justice et du Droit.
- Lancement du troisième magazine LE MAG'VIOLENCES intitulé « au-delà des apparences » publié à 12 500 exemplaires en toutes boîtes aux lettres.
- actions de sensibilisation envers les publics – théâtre Forum avec la troupe Ivolve : collégiens, stagiaires des cours de français et ASL
- De mai à décembre 2023 (sauf en juillet et août) : Atelier Self-Défense mensuel avec 12 participantes.

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.3 Mixité homme, femme sur les actions de la Ruche Numérique

ACTIONS	2022		2023	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Adhésions ruche numérique	96	25	115	36
Médiations numériques	68	12	79	23
Formations numériques	93	17	95	14
Action de prévention/sensibilisation numérique (E-sport)	0	0	8	122

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.4 Mixité homme, femme sur la programmation commerciale

ACTIONS	2023	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Vendredis Gourmands	1650	1350
Animations de Noël avec le service jeunesse	6	10

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.5 Bilan de la fréquentation de quelques services municipaux

Service Archives et Documentation : Recherches d'administrés, de généalogistes, chercheurs, étudiants et personnel communal :

2021 : 45 % d'hommes et 55 % de femmes

2022 : 37 % d'hommes et 63 % de femmes

2023 : 21.71 % d'hommes et 78.29 % de femmes

Journées du Patrimoine : Participations des élus, agents communaux, prestataires, association –

2021 : 25 % d'hommes et 75 % de femmes

2022 : 30 % d'hommes et 70 % de femmes

2023 : 28 % d'hommes et 72 % de femmes

Développement urbain :

2021 : 389 femmes et 488 hommes

2022 : 202 femmes et 259 hommes

2023 : 153 femmes et 263 hommes

Demande d'autorisation d'urbanisme:

2021 : 31 femmes et 130 hommes

2022 : 39 femmes et 135 hommes

2023 : 48 femmes et 112 hommes

Permis de louer :

2021 : 55 femmes et 179 hommes

2022 : 138 femmes et 221 hommes

2023 : 63 femmes et 139 hommes

Déclaration d'intention d'aliéner : 44 femmes et 43 hommes en 2023

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.6 Actions en matière de politiques éducatives 2023

Accompagnements scolaires :

Fille : 85
Garçon : 101

2 Séjours
Enfance :
Fille : 25
Garçon : 30

Accueil périscolaire:

Fille : 589
Garçon : 620
Accueil extrascolaire :
Fille : 483
Garçon : 512

Classe
Patrimoine :
Fille : 112
Garçon : 101

DEMOS :
Fille : 10
Garçon : 4

CMEJ :
Fille : 20
Garçon : 9

Portes ouvertes/
soirées :
Femme : 255
Homme : 159

Projets transversaux
(culture) :
Fille : 52
Garçon : 35

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.7 Actions en matière de Jeunesse 2023

CMEJ :
Filles : 20
Garçons : 9

Accueil périscolaire:
Filles : 91
Garçons : 189
Accueil extrascolaire :
Filles : 108
Garçons : 223

3 Séjours
Jeunesse :
Filles : 32
Garçons : 42

DEMOS :
Filles : 10
Garçons :
4

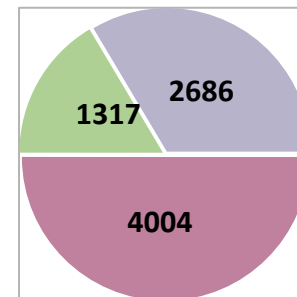
Portes ouvertes/
soirées :
Femmes : 32
Hommes : 48

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.8 Les actions ci-dessous illustrent le bilan en matière de mixité dans les actions consacrées aux politiques sportives

	Nombre	Femme	Homme
E.M.I. S	41	14	27
Baby Sport	24	12	12
Gymnastique SENIORS	27	23	4
Stages sportifs	114	55	59
Villages olympiques Eté /hiver	3512	1584	1928

Répartition par sexe -Adhérents
2023



1317 filles

2686
hommes

4004
adhérents

VI. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

2.9 Actions en matière de politiques culturelles 2023

Défilé des Cultures et Création

Femmes : 244
Hommes : 21

Ciné-débat

Femmes : 20
Hommes : 100

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20240131-DEL2024_01_001-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024